



**HAL**  
open science

## Des nids pour le phénix : L'Afrique et les zones économiques spéciales “ chinoises ”

Thierry Pairault

► **To cite this version:**

Thierry Pairault. Des nids pour le phénix : L'Afrique et les zones économiques spéciales “ chinoises ”. 2nd Workshop en économie du développement : “ Politiques publiques de développement dans les pays d'Afrique subsaharienne ”, Université du Luxembourg, Association Tiers-Monde, Université Alasasane Ouattara, Mar 2019, Abidjan, Côte d'Ivoire. halshs-02047370

**HAL Id: halshs-02047370**

**<https://shs.hal.science/halshs-02047370v1>**

Submitted on 24 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## DES NIDS POUR LE PHÉNIX : L'AFRIQUE ET LES ZONES ÉCONOMIQUES SPÉCIALES « CHINOISES »

Thierry Pairault

Directeur de recherche émérite, Centre d'études sur la Chine moderne et contemporaine  
(CNRS/EHESS – UMR 8173).

pairault@ehess.fr

### RÉSUMÉ :

De nombreux articles et études proclament que les zones économiques spéciales (ZES) seraient la solution pour stimuler le développement de l'Afrique. Cette réflexion ne traite pas de l'exactitude de cette vision. Elle se concentrera uniquement sur la question de savoir si le modèle des zones de coopération économique et commerciale outre-mer (ZCECE) que la Chine propose aux pays africains – ainsi qu'aux pays situés le long des nouvelles routes de la soie – correspond à la définition d'une ZES telle que la comprennent les chercheurs et observateurs chinois eux-mêmes. À ce stade de la recherche, la réponse la plus précise semble être fournie par Lin Yifu, qui a déclaré que la création d'une ZCECE est avant tout « construire un nid pour accueillir le Phénix » *zhu chao yin feng* – c'est-à-dire la Chine – sans grande considération pour les besoins développementaux des pays hôtes.

### TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction.....	1
2. État de la littérature .....	2
3. Lin Yifu et l'émergence de l'Afrique .....	5
4. Les objectifs des ZCECE.....	7
5. Les ZCECE comme stratégie d'internationalisation .....	9
6. Les défaillances actuelles des ZCECE .....	11
7. ZCECE homologuées et ZCECE non homologuées .....	13
8. Deux ZCECE pour Djibouti .....	16
9. Deux ZCECE en Éthiopie .....	19
10. ZES et ZCECE au Maroc.....	21
11. ZES vs « ZES chinoises » .....	23
12. Références.....	24

## 1. INTRODUCTION

La crise de 2008 a rendu évident que les économies des pays développés ne suffisaient plus à elles seules pour assurer la croissance de l’économie mondiale. Pour les pays en développement, cela signifiait une concurrence plus intense pour promouvoir leurs stratégies de développement. C’est l’époque où la Banque mondiale fait paraître deux travaux significatifs. L’un, publié en 2007, est un rapport dirigé par Harry Broadman (alors Continent-Wide Finance Advisor on Bank Operation : Africa à la Banque mondiale) et intitulé *Africa’s Silk Road: China and India’s New Economic Frontier*. L’autre, publié en février 2008, est une réflexion de David Dollar (alors directeur du Bureau de la Banque mondiale à Pékin) titrée *Lessons from China for Africa*. Le premier document a une portée programmatique immédiate limitée, il observe en détail l’intensification des relations économiques du continent africain avec la Chine et l’Inde et conclut que des institutions comme la Banque mondiale doivent jouer un rôle attentif afin de soutenir l’Afrique dans son effort pour améliorer ses institutions, sa gouvernance et ses structures économiques, partant de mieux affronter la concurrence croissante de la Chine et l’Inde. Le deuxième document franchît un pas en ce sens qu’il pose déjà la Chine en modèle dont il exprime l’esprit avec le mot d’ordre chinois « réforme et ouverture » (*gaige kaifang*) qui impliquerait, d’une part, la réforme de la structure des droits de propriété et une privatisation et, d’autre part, la libéralisation du commerce et l’ouverture à l’investissement étranger. À dire vrai, cette approche reste très convenue – dans la logique néo-libérale dominante.

C’est aussi l’époque où est lancée une réflexion sur les zones économiques spéciales ou ZES (Akinci et Crittle, 2008) qu’illustre en 2011 pour l’Afrique une étude de Thomas Farole (*Special Economic Zones in Africa Comparing Performance and Learning from Global Experiences*) et que complète une autre étude sur le rôle de l’investissement chinois dans les ZES africaines que Farole avait menée en 2010 en collaboration avec Deborah Bräutigam et Tang Xiaoyang (*China’s Investment in African Special Economic Zones: Prospects, Challenges, and Opportunities*). Robert Zoellick, le directeur en charge de la Banque mondiale de juillet 2007 à fin juin 2012, donne une éclatante confirmation de la priorité accordée à l’Afrique et du rôle de parangon du développement attribué à la Chine, en sollicitant la nomination de l’économiste Lin Yifu aux postes d’économiste en chef et de vice-président senior de la Banque mondiale (de juin 2008 à juin 2012) – nomination que Pékin aurait acceptée sans l’avoir expressément demandée contrairement à celle de Zhu Min nommé fin 2009 directeur général adjoint du FMI<sup>1</sup>. En juin 2008, le premier voyage de Lin Yifu à peine nommé fut donc pour l’Éthiopie, le Rwanda et l’Afrique du Sud (Lin, 2012).

Ce patronage de la Banque mondiale se poursuit toujours ; ainsi elle a coorganisé – avec le gouvernement éthiopien, la Banque chinoise de développement, le Fonds de

---

<sup>1</sup> Zhu Min, né en 1952, mais à Shanghai, a obtenu son doctorat à Johns Hopkins ; il est entré à la Banque populaire de Chine en 1996 dont il est, en 2009, l’un des directeurs adjoints. Sa nomination au FMI avait pour but que la Chine participe directement à la nouvelle mission de surveillance des monnaies.

développement Chine-Afrique et l'ONUDI – le forum *Investir en Afrique* qui s'est tenu à Addis-Abeba les 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2015 dont l'objectif central était la valorisation de l'expérience chinoise des ZES<sup>2</sup>. L'enthousiasme des pays africains pour cette solution ne s'est pas démenti jusqu'à aujourd'hui, ni leur volonté d'émuler à travers elle le « miracle chinois ». Nous essayerons dans cette note d'éclairer le projet chinois pour l'Afrique.

## 2. ÉTAT DE LA LITTÉRATURE

Nous ne référons pas ici un état de la littérature après celui – très complet – que nous propose Claude Baissac (2011) dont l'effort s'est toutefois essentiellement tourné vers la littérature occidentale pour ne pas dire états-unienne. Elle nous rappelle que la première ZES historiquement connue serait celle du port de Délos créée au milieu du deuxième siècle avant notre ère selon Polybe (Baissac, 2011, p. 31). À dire vrai, ce que nous rapporte Polybe reste très elliptique comme le montre la traduction de Félix Bouchot (1847, XXXI, 10-12) ; c'est beaucoup plus l'explicitation du contexte politique et économique qui permet d'inférer une stratégie commerciale fondée sur la création d'une telle zone (Homolle, 1884, p. 83, 91-100). Ce point d'histoire nous montre que la problématique de ces zones économiques spéciales est de tous les temps et que l'histoire de celles-ci ne débute ni en Chine ni avec la Chine. En revanche, Claude Baissac manque à rappeler la première contribution théorique due à l'un des fondateurs de l'école néo-classique, Alfred Marshall, qui développa dans le dixième chapitre du quatrième tome de ses *Principles of Economics*, publiés en 1890 (Marshall, 2013 [1890], p. 222-231) l'idée de « district industriel » dont les ZES ne sont que l'une des déclinaisons.

Cette expression, *district industriel*, se traduit en chinois par *chanye qu*, c'est-à-dire de la même façon que l'expression *parc industriel*. Toutes les publications chinoises récentes que j'ai pu consulter distinguent très clairement les districts ou parcs industriels des zones économiques spéciales qui, elles, sont considérées comme des avatars chinois des premières. L'usage des expressions *jingti tequ* [c'est-à-dire *zones économiques spéciales*], voire *women 'tequ* [littéralement, *nos 'zones spéciales*], est donc le plus souvent réservé pour désigner des parcs industriels établis en Chine par les autorités chinoises à l'exclusion de toute autre zone industrielle.

Malgré cette filiation, les auteurs chinois n'évoquent nullement une influence d'Alfred Marshall dans la gestation de leur stratégie économique aboutissant à l'édification de ZES, or les *Principles of Economics* ont été traduits en chinois dès 1964 (Marshall, 1964 [1890]). L'intérêt des économistes chinois pour les districts marshalliens semble n'avoir été qu'assez tardif et résulter de l'essor dans les années 1990 des études du développement territorial en

---

<sup>2</sup> The Investing in Africa Forum: Partnering to Accelerate Investment, Industrialization, and Results in Africa <http://www.worldbank.org/en/events/2015/06/30/investing-in-africa-forum-partnering-to-accelerate-investment-industrialization-and-results-in-africa>.

Occident (Miao, 2004)<sup>3</sup>, idées qui ne peuvent de ce fait avoir pesé sur le lancement des premières ZES. Ce sont les travaux d'un autre économiste qu'ils évoquent parfois, un Français : François Perroux. Ce n'est pas pour autant que François Perroux est devenu un économiste célèbre en Chine, comme le montre le bal des transcriptions de son nom en chinois : *Palu* (la lettre « u » étant prononcée « ou »), *Peiluo* ou *Peiluokesi* (pour ceux qui veulent absolument prononcer le « x » final de Perroux)... mais le plus fréquemment ce sera *Peilu*<sup>4</sup>. On comprendra aisément que dans ce contexte rechercher les références à Perroux dans une base chinoise de données bibliographiques comme celle du CNKI<sup>5</sup> est une gageure.

Les références les plus anciennes aux travaux de Perroux que nous ayons pu exhumer datent de 1984. C'est d'abord une note de Chen Dongsheng qui mentionne extrêmement brièvement la théorie des pôles de croissance *zengzhang jihe lilun*<sup>6</sup> (mais non Perroux lui-même) pour expliciter la stratégie chinoise de développement économique au début des années 1980 et le recours subséquent à des ZES (Chen, 1984, p. 31). C'est ensuite la traduction en chinois d'un compte-rendu de lecture – dont l'origine n'est pas précisé – présentant la traduction en anglais parue en 1983 de l'ouvrage de Perroux publié sous l'égide de l'UNESCO : *Pour une philosophie du nouveau développement* (Perroux, 1981, 1983). La première présentation à proprement parler des travaux de Perroux est celle de Wang Fengwu qui, dans un article de 1985 recensant les théories du développement régional et urbain, expose assez longuement la théorie des pôles de croissance *chengzhang ji lilun* (Wang, 1985, p. 43-44). Wang a eu connaissance de cette théorie formulée en 1955 (Perroux, 1955) grâce à la traduction en anglais publiée en 1970 par David McKee, Robert Dean et William Leahy (Perroux, 1970), puis reprise un an plus tard par Ian Livingstone dans ses *Economic policy for development: selected readings* (Perroux, 1971). Ce pourrait donc être grâce à un livre de poche qu'a pu parvenir en Chine au début des années 1970 la réflexion perrouxienne sur les pôles de croissance.

La très grande majorité des articles publiés dans les années suivantes et au cours des années 1990-2000 feront des états de la littérature relative à l'économie du développement ou à l'économie régionale – comme Wang Fengwu (1985) cité plus haut – dans lesquels ils évoqueront Perroux et encore le plus souvent le feront-ils en l'associant aux travaux de son disciple Jacques-Raoul Boudeville (1966) parce qu'ils donnent une orientation spatiale à la

---

<sup>3</sup> On notera que dans ce texte consacré à la « renaissance » (pour citer l'auteur) de la théorie marshallienne, l'auteur ne s'intéresse ni à la Chine, ni à la stratégie chinoise de développement économique, mais aux théories du développement et à leur évolution.

<sup>4</sup> Le prénom de Perroux connaît de semblables mésaventures et, transcrit en « français » par les revues chinoises, devient *Francois* (sans cédille à la lettre « c »), *Frangois*, (confusion entre le « ç » et le « g »), *Francis*, *Fraocois*...

<sup>5</sup> La base de données bibliographiques du China National Knowledge Infrastructure (CNKI) est le plus important agrégateur et dispensateur chinois de ressources scientifiques numérisées ; il offre en ligne, entre autres, un accès à plus de dix mille revues scientifiques chinoises et plus de soixante-trois millions d'articles que ces revues ont publiés de 1951 à aujourd'hui (statistiques à la mi-juillet 2018 accessibles sur la page d'accueil) ; adresse électronique : <http://www.cnki.net/> ou <http://oversea.cnki.net/kns55/default.aspx>.

<sup>6</sup> Ici également les traductions chinoises du terme « pôles de croissance » bafouillent ; elles hésitent entre *fazhan ji*, *chengzhang ji*, *zengzhang ji*, *zengzhang he*, *zengzhang jihe*...

théorie des pôles de croissance (Wang, 1989 ; Zhao, 1995). Véritablement, ce sont davantage les réflexions menées aux États-Unis aux mêmes moments qui nourrissent la pensée économique chinoise (*inter alia*, Cao, 1990 ; Miao, 2004).

À côté des approches plus proprement théoriques, certains auteurs adoptent une démarche politique dont l'objet est de montrer le bien-fondé d'une stratégie qui, attribuée à Deng Xiaoping, a fait des ZES le fer-de-lance du « miracle chinois » et avaliser un développement économique différencié de telle sorte que la façade maritime chinoise se développe plus vite que la région centrale qui elle-même progresse plus vite que l'occident chinois. Le processus de décision par lequel une priorité a été donnée aux régions côtières et à l'extraversion de l'économie chinoise nous replonge une lutte politique que suggère Li Shuqiao (2008). Aussi n'est-il pas étonnant que certains auteurs aient pensé à rapprocher les points de vue en constatant que « la croissance est [forcément] déséquilibrée » *bu pingheng zengzhang* (Hu, 1995, p. 28) et en répétant avec leurs mots, ce que Perroux avait écrit avec les siens, que « la croissance n'apparaît pas partout à la fois ; elle se manifeste en des points ou pôles de croissance, avec des intensités variables ; elle se répand par divers canaux et avec des effets terminaux variables pour l'ensemble de l'économie » (Perroux, 1961, p. 143). Sun Fulin et Dong Bangchun rapportent une citation de Deng Xiaoping qui aurait ordonné de « laisser certaines régions devenir riches en premier » (Sun et Dong, 2000, p. 21) et, après avoir développé leur propos, concluent ainsi leur apologie : « La nouvelle théorie des pôles de croissance de Deng Xiaoping a non seulement une grande signification nationale, mais également une large portée universelle. « Comme le disait le célèbre érudit indien Sudi Sen<sup>7</sup> : Deng Xiaoping est le plus grand économiste du développement de l'ère moderne [...]. [On] devrait lui donner le prix Nobel d'économie » (Sun et Dong, 2000, p. 26). Dans ce processus François Perroux et la théorie des pôles de croissance ont été clairement instrumentalisés pour des raisons politiques. La thèse que Yu Qianjun soutient en 2012 est une thèse d'histoire de la pensée économique marxiste dans laquelle il utilise Perroux pour justifier une évolution de cette pensée marxiste et légitimer des politiques « à caractéristiques chinoise » de développement territorial qui toutes viseraient à la constitution de pôles de croissance de nature variée – à commencer chronologiquement par les ZES. Cette mise à jour du marxisme est une sorte de victoire posthume de Perroux qui affirmait que « les concepts de K. Marx sont dépassés par l'histoire » et concluait que « la pensée de K. Marx et de sa postérité apporte fort peu à la théorie et à l'analyse du développement » (Perroux, 1981, p. 118 et 126)<sup>8</sup>.

Que ce soit l'état établi par Claude Baissac ou les compléments que nous venons de rapporter, la littérature signalée ne concerne que des textes d'économistes occidentaux

---

<sup>7</sup> Il nous a été impossible de retrouver ce personnage à partir de son nom transcrit en caractères chinois. Il s'agirait d'un haut fonctionnaire indien, économiste, dont la déclaration rapportée ici daterait de 1987.

<sup>8</sup> Depuis la Décision du Comité central du PCC relative à l'amélioration du système économique de marché socialiste (PCC, 2003) prônant de mettre « l'homme au centre » *yi ren wei ben*, Perroux est aussi devenu une source de justification à travers son souci de mettre en économie l'accent sur les hommes plutôt sur les choses – « l'économie de l'homme » (Perroux, 1961, p. 32, 511). Voir, *inter alia*, Deng Yinchuan (2012), Han Qiuyuan (2018), Lin Jingsheng et Hu Shuiqing (2012)...

commentés par des auteurs occidentaux ou chinois. Il est toutefois un économiste chinois, Lin Yifu (Justin Lin), qui s'est penché sur les questions relatives au développement économique et qui a étudié l'utilité des zones économiques spéciales en particulier en Afrique.

### **3. LIN YIFU ET L'ÉMERGENCE DE L'AFRIQUE**

De Lin Yifu, nous savons qu'il est né en 1952 sur l'île de Taïwan où il entame à partir de 1971 des études et une carrière militaire qui lui valent d'obtenir la protection de Chiang Ching-kuo – le fils héritier de Tchang Kaï-chek – qui est nommé Premier ministre (1972-1978) puis Président de la République de 1978 à sa mort en 1988. En 1979, alors qu'il était capitaine en poste à Kinmen, Lin Yifu quitte à la nage la Chine nationaliste post-Tchang Kaï-chek pour la Chine communiste post-Mao Zedong éloignée de deux kilomètres. Les circonstances exactes et les raisons précises de son départ sont mal connues. Ce départ ne sera qualifié de défection que vingt ans plus tard alors que Lin Yifu à Pékin avait repris au vu et au su de tous des études d'économie grâce auxquelles il peut rencontrer en 1980 Theodore Schultz – désigné en 1979 prix « Nobel » d'économie – qui lui obtient une bourse pour entreprendre sous sa direction une thèse de doctorat à Chicago où sa famille le rejoint depuis Taïwan. Après avoir soutenu sa thèse et fait un séjour comme professeur invité à Yale, Lin Yifu rentre en Chine continentale en 1987 où il est nommé maître de conférences à l'université de Pékin et directeur adjoint d'une équipe de recherche du Centre national de recherche sur le développement rural dépendant directement du gouvernement chinois. Dès lors, sa carrière est toute tracée et se déroule avec des succès incontestables le menant, entre autres, de juin 2008 à juin 2012 aux postes d'économiste en chef et de vice-président senior de la Banque mondiale<sup>9</sup>.

Notre corpus recense douze articles de Lin Yifu traitant de l'Afrique dont cinq ont un titre signifiant spécifiquement que le développement de ce continent est l'objet de l'étude (Lin, 2014a ; 2014b ; 2015a ; 2015b ; 2015c). Cinq références sont également disponibles en langue anglaise, mais on notera qu'à l'exception d'une seule toutes sont le fruit d'une réflexion collective (Harrison, Lin et Xu, 2013 ; Stiglitz, Lin, Monga et Patel, 2013 ; Lin et Wang, 2014 ; Lin et Vu, 2014 ; Lin, 2015d). Toutes ces publications – quelle que soit leur langue d'écriture – ont été publiées entre 2013 et 2015 et exposent le même point de vue en suivant le même argumentaire et la même structuration. Elles commencent toutes en constatant le « miracle chinois » pour reprendre le titre d'un ouvrage de Lin Yifu (Lin, Fang et Zhou, 1996), puis énoncent les causes d'un échec antérieur : une mauvaise distribution des

---

<sup>9</sup> L'ensemble de tous ces éléments constitue un résumé de la version officielle disponible dont Wikipedia en chinois offre un exposé assez complet ([zh.wikipedia.org/wiki/%E6%9E%97%E6%AF%85%E5%A4%AB](http://zh.wikipedia.org/wiki/%E6%9E%97%E6%AF%85%E5%A4%AB)). Une autre approche officielle est celle donnée par le FMI (2012, p. 4-7). Une version moins officielle suggère que Lin Yifu aurait pu être l'émissaire de Taïwan et rappelle que Chiang Ching-kuo (le fils de Tchang Kaï-chek) et Deng Xiaoping, avaient été – avant d'arriver tous les deux au pouvoir en même temps – étroitement liés alors qu'ils étaient condisciples à Moscou et que le premier aurait présenté au second sa future femme (Zhang Xiyuan).

ressources et une priorité aux industries à forte intensité capitaliste « défiant les avantages comparatifs » résultant d'une dotation en facteurs propres à une économie agricole à bas revenus. En revanche, la Chine aurait bénéficié d'une arriération dont la conséquence serait que les pays tardivement candidats au développement cueilleraient les fruits de leurs prédécesseurs sans avoir à en supporter le coût. La solution adoptée par la Chine dans ce contexte a été de se réformer progressivement en adoptant une forme de dualisme économique où un premier secteur se transforme lentement tandis qu'un second secteur adopte les deux conditions de l'émergence linienne<sup>10</sup> :

- Un marché qui fonctionne bien : l'expression employée en anglais est celle de *well-functioning market* qui traduit celle utilisée dans les textes chinois, *youxiao shichang*. Cette dernière sert le plus souvent à traduire littéralement des formulations classiques comme *efficient market* ou *effective market*. Lin Yifu a une connaissance si certaine de la langue anglaise et de la science économique qu'il peut « read Milton Friedman in the original » pour détourner Paul Krugman (1999, p. 57). Aussi, son jeu sur les mots n'est sans doute là que pour mieux faire passer un message sans renier son substrat néo-classique.
- Un gouvernement proactif : l'expression employée en anglais est celle de *proactive state* qui traduit celle utilisée dans les textes chinois, *youwei zhengfu*. Ces traductions méritent une explication. Nous retenons le terme de gouvernement, car il correspond exactement au terme chinois *zhengfu* ; de surcroît il évite l'ambiguïté hégélienne dénoncée par Hayek que retient le terme anglais de *state*. Ensuite, nous adoptons le néologisme « proactif » par commodité pour signifier qu'il s'agit non pas d'un gouvernement qui réagit, mais d'un gouvernement qui anticipe et provoque les changements souhaités.

Ce second secteur, où s'appliqueraient ces deux conditions de l'émergence linienne, est plus spécifiquement illustré par les zones économiques spéciales destinées à recueillir les investissements directs venus de l'étranger. Ce schéma pourrait être transposé en Afrique où le faible coût de la main-d'œuvre surcompenserait sa faible productivité, partant cette conjoncture lui permettrait d'accueillir les industries chinoises à forte intensité de main-d'œuvre à l'heure actuelle pénalisées par une forte hausse des coûts de leur main-d'œuvre chez elles. L'exemple emblématique d'une telle transposition serait donné par le Parc industriel d'Orient, *Donfang gongye yuan*, en Éthiopie.

Pour comprendre ce dont il est question, il faut revenir à la stratégie chinoise qui est à l'origine de ce parc. Contrairement à ce qui est annoncé, il ne s'agit pas d'une zone économique spéciale traditionnelle du type de celles ayant assuré le « miracle chinois », mais d'une variété nouvelle promue par le ministère chinois du Commerce (par la suite MOFCOM<sup>11</sup>) qui lança en 2006 le projet d'instaurer cinquante zones de coopération économique et commerciale à l'étranger (ZCECE) – *jingwai jingmao hezuo*. Ces ZCECE sont

---

<sup>10</sup> C'est-à-dire selon Lin Yifu.

<sup>11</sup> C'est-à-dire l'acronyme anglophone usuel pour Ministry of Commerce.



un avatar très particulier des zones économiques spéciales (ZES) en ce sens que leur logique est inversée. Dans les deux cas, il s'agit bien de procurer des avantages fiscaux, légaux et autres à des investisseurs qui sinon s'abstiendraient. Mais si une ZES, au sens le plus classique, est une enclave organisée par le pays hôte sur son propre territoire pour attirer des investisseurs étrangers, il n'en est pas de même d'une ZCECE. Cette dernière est une enclave organisée par une entreprise étrangère (en l'occurrence chinoise) désignée et subventionnée par un pays étranger (en l'occurrence la Chine) pour organiser sur le territoire d'un pays tiers une enclave soumise *de facto* au droit du pays étranger (en l'occurrence la Chine). L'une des personnalités interrogées par la journaliste He Jia du *Rapporteur économique du 21<sup>e</sup> siècle* explique très clairement la raison de cette inversion logique : les ZCECE sont des prolongements à l'étranger des ZES créées en Chine et dédiées aux industries exportatrices, les premières procèdent de la même volonté politique chinoise que les secondes, mais dans un contexte mondial ayant évolué (He, 2017a, 2017b, 2017c, 2018).

#### 4. LES OBJECTIFS DES ZCECE

Li Chunding, dans un article répété à satiété (Li, 2008), explicite clairement l'objectif de ces ZCECE dont la promotion a été l'objet, en février 2008, d'un texte réglementaire spécifique dont l'intitulé est connu, mais qui ne semble pas avoir été rendu public<sup>12</sup> :

*Les ZCECE sont une stratégie pour que les entreprises chinoises puissent « sortir du territoire » zouchuqu, elles sont propices à la constitution de grappes industrielles et facilitent la mise en place de politiques d'aides. [... Elles permettent] aux entreprises chinoises de se regrouper et de faire bloc pour investir à l'étranger ; lors de la création de telles zones et après avoir procédé à un audit, l'État [chinois] pourra accorder des aides publiques de trente à quarante millions d'euros [par entreprise] et des prêts à long terme d'au plus trois cent millions d'euros [par entreprise] (Li, 2008, p. 26).*

Un exemple très explicite de l'ambition des ZCECE est donné *a contrario* par l'échec de la ZCECE de Jiangling en Algérie. Certes, le gouvernement algérien a toujours fait preuve d'une grande indécision dans sa volonté de créer une zone économique spéciale au sens classique du terme, mais ce sont plus certainement les prétentions chinoises à faire venir leurs sous-traitants chinois – l'Agence Chine nouvelle en a annoncé une centaine (Xinhua, 2008) – plutôt que de recourir aux entreprises algériennes qui peuvent expliquer l'échec de l'intégration du constructeur automobile Jiangling et la renonciation chinoise pour créer cette ZCECE en Algérie (voir Encart 1).

##### Encart 1. – La zone de Jiangling (Algérie)

C'est par l'intermédiaire de son distributeur turc qui ouvre à Alger en 2001 une succursale de droit algérien (ULTIPA) que Jiangling est arrivé en Algérie. Jiangling – ou encore Jiangling Motors

---

<sup>12</sup> *Guowuyuan guanyu tongyi tuijin jingwai jingji maoyi hezuo qu jianshe yijian de pifu* [Autorisation du Conseil des affaires de l'État pour la promotion des ZCECE].

Corporation (JMC) – est un constructeur automobile de la province du Jiangxi dont les origines remontent à 1947 selon Xiao Chuanqing (Xiao, 2008, 31-43). C'est une entreprise à capitaux publics (41 %) dans laquelle Ford détient 32 % des parts depuis 1995 – les 27 % restant étant négociés à la bourse de Shenzhen<sup>13</sup>.

Elle produit – sous sa marque ou sous la marque Ford – des véhicules utilitaires légers, des pick-up et des SUV. En 2006, Jiangling décide de profiter d'une opportunité offerte par le MOFCOM pour changer sa stratégie d'insertion en Algérie en investissant pour produire sur place. Jiangling prend comme partenaire la ZIEC (connue aussi sous le nom de Zhongding), une entreprise de construction à capitaux cent pour cent publics dépendant aussi de la province du Jiangxi présente en Algérie depuis les années 1990, elle est arrivée au 127<sup>e</sup> rang du classement international ENR en 2017. Ces deux entreprises postulent leur homologation auprès du MOFCOM afin d'être désignées comme gestionnaires d'une ZCECE en Algérie. L'homologation est octroyée au cours du deuxième semestre 2007. Le projet n'a toutefois jamais abouti.

Tang Xiaoyang (Tang, 2010) évoque une méconnaissance du contexte et une mauvaise évaluation des coûts. Il est avéré que les conditions d'accès au foncier sont cruciales du point de vue chinois et que cette question a toujours été sensible du côté algérien. Cependant, nous pouvons penser que la conception même de la zone pouvait différer : les partenaires chinois envisageaient une enclave proprement chinoise accueillant et servant exclusivement des entreprises chinoises alors que les autorités algériennes pouvaient légitimement préférer une zone algérienne accueillant de préférence des entreprises algériennes au service du développement algérien. Il y avait donc dès l'origine une grande incompatibilité entre les aspirations algériennes et chinoises.

Ce sont plus certainement les prétentions chinoises à faire venir leurs sous-traitants chinois au lieu de recourir aux entreprises algériennes qui expliquent le mieux l'échec de la ZCECE voulue par le constructeur automobile Jiangling. Pour les autorités algériennes, l'arrivée d'un investisseur étranger devait permettre d'attirer des sous-traitants locaux, de consolider les opportunités locales de production et d'emploi, d'impulser une industrialisation locale et de promouvoir localement son développement économique à l'instar de ce qui s'est produit en Chine.

Cette incompatibilité est infuse ; elle ne résulte aucunement d'une confrontation conjoncturelle d'objectifs divergents entre un acteur chinois et un pays hôte, mais de la feuille de route même des ZCECE comme le stipule un texte diffusé conjointement en 2015 par le MOFCOM et le ministère des Finances :

*Dans ce document, l'expression ZCECE désignera une société holding à capitaux chinois (le mandant) enregistrée sur le territoire national de la RPC (exclusion faite de Hong Kong, Macao et Taiwan) qui, par l'intermédiaire d'une entité à capitaux chinois ayant la personnalité morale et immatriculée à l'étranger (le mandataire), investit dans la construction d'un parc industriel doté d'une infrastructure complète, ayant une orientation industrielle claire, disposant de services publics fonctionnels complets et garantissant le regroupement et le rayonnement [des entreprises chinoises] (MOFCOM, 2015).*

Cette disposition précède toute une série d'autres dispositions énumérant les conditions chinoises auxquelles doivent répondre ces ZCECE – qui sont des *entreprises chinoises* comme le précise le texte précité – pour être homologuées et pour satisfaire aux audits annuels.

Lin Yifu décrit la pratique des ZCECE comme le moyen de « construire un nid pour accueillir le phénix » *zhu chao yin feng* – ces propos ont été recueillis par Chen Xi lors d'un séjour de Lin Yifu en Pologne fin janvier 2017 où il cherchait à convaincre les autorités polonaises d'accueillir une ZCECE (Chen, 2017). Lin Yifu n'est pas le premier à recourir à cette allégorie

<sup>13</sup> Voir le site de l'entreprise à [http://www.jmc.com.cn/jmc/home/introduce/index\\_c#](http://www.jmc.com.cn/jmc/home/introduce/index_c#).

aviaire. Le bureau pékinois du PNUD a publié le 17 décembre 2015 un rapport en chinois sur la question des zones économiques spéciales en Afrique (sans s'appesantir sur les spécificités des ZCECE) et l'a sous-titré « L'Afrique construit des nids, arrivera-t-elle à attirer le phénix ? », ce qui ne peut être compris que comme attirer les entreprises chinoises par le public auquel était destiné ce rapport. Le titre de la version anglaise a été euphémisé en « If Africa builds nests, will the birds come? »<sup>14</sup>.

Même si cette catachrèse quadrisyllabique (*zhu chao yin feng*) n'a été forgée que récemment<sup>15</sup>, elle est significativement puissante, car « [e]n Chine, le prodige de l'apparition du fenghuang [phénix] a fondamentalement une signification politique, si l'on prend le mot politique au sens large de l'intervention des hommes dans l'aménagement du monde » (Diény, 1989, p. 10) ; il suffirait qu'un sage accédât au gouvernement des hommes pour que l'ordre *naturel* [c'est nous qui soulignons] incarné par le phénix s'installe. Le phénix ici, c'est la Chine qui, en l'occurrence, loin d'exporter son modèle, en invente un autre pour son usage dans les pays en développement ; il s'agit véritablement d'un détournement du « modèle chinois » avec de surcroît la caution de la Banque mondiale. En ce sens, il n'est pas innocent que la Banque mondiale ait, d'abord confié à la Chine le rôle de modèle de développement pour l'Afrique, puis ensuite nommé Lin Yifu économiste en chef et de vice-président senior de la Banque mondiale. Ce personnage, connu pour ses positions économiques néo-libérales, continue aujourd'hui de conseiller les gouvernements africains à créer des « nids » pour accueillir des entreprises chinoises (le « phénix ») comme à Djibouti où, le 9 mai 2016, il remet à Omar Guelleh un rapport intitulé *La zone franche pilote de Djibouti et la transformation économique : vers une nouvelle économie structurelle*<sup>16</sup>.

## 5. LES ZCECE COMME STRATÉGIE D'INTERNATIONALISATION

Ce qui frappe d'emblée à la lecture des articles chinois consacrés aux ZCECE est leur démarche implicite qui n'est pas de s'intéresser aux besoins et aux souhaits des pays africains, mais est grandement de considérer l'Afrique comme un lieu d'activités pour les entreprises chinoises. Cette politique aurait donc uniquement pour but d'encourager les entreprises chinoises à s'expatrier. Ce dernier verbe est au sens propre plus près du mot d'ordre chinois *zouchuqu* signifiant « sortir » et de la pratique effective que ne l'exprimerait le verbe « s'internationaliser » *guojihua*, puisque l'objet de ces ZCECE est d'offrir un cocon à des entreprises chinoises, un écosystème sinisé sans organiser leur délocalisation – cette expatriation ne supposant pas la disparition de leur production en Chine même. Même si la

---

<sup>14</sup> Pour lire les rapports, en chinois : [www.cn.undp.org/content/china/zh/home/library/south-south-cooperation/if-africa-builds-nests--will-the-birds-come-.html](http://www.cn.undp.org/content/china/zh/home/library/south-south-cooperation/if-africa-builds-nests--will-the-birds-come-.html) ; en anglais : [www.cn.undp.org/content/china/en/home/library/south-south-cooperation/if-africa-builds-nests--will-the-birds-come-.html](http://www.cn.undp.org/content/china/en/home/library/south-south-cooperation/if-africa-builds-nests--will-the-birds-come-.html).

<sup>15</sup> Aucun des dictionnaires que nous avons pu consulter ne nous permet d'en deviner l'origine historique. Tu Bingdao dans une chronique en relève l'usage au début des années 1990 (Du, 1992).

<sup>16</sup> Nous n'avons pas pu trouver le titre exact français ou anglais du rapport, mais connaissons son titre chinois (*Jibuti ziyou qu xiandao qu yu jingji zhuanxing: Xin jieyou jingji xue zhi lu*) que nous avons traduit ici. Pour ce passage, voir <http://www.nse.pku.edu.cn/articles/content.aspx?nodeid=49&page=ContentPage&contentid=198> et <http://www.nse.pku.edu.cn/articles/content.aspx?nodeid=49&page=ContentPage&contentid=285>.

quasi-totalité des textes que nous avons pu lire se satisfait de cet état de fait, trois chercheurs chinois font en revanche un constat plus critique en conclusion d'un article récent :

*Les parcs industriels outre-mer doivent impérativement changer de philosophie de développement [...] et passer du concept de 'parc industriel chinois à l'étranger' à celui de parc 'pays hôte-Chine' ayant en vue de s'implanter localement à long terme et d'organiser la responsabilité sociale des entreprises (Ye'erken, Zhang and Liu, 2017, p. 361).*

Wei Jianqing, directeur général de la Zone TEDA de coopération économique et commerciale de Suez, souligne aussi cette même nécessité : « La Chine devrait établir un mécanisme de consultation avec le gouvernement du pays hôte afin de le guider dans ses orientations politiques » (He, 2017a, p. 4).

Toutefois, rares sont ceux qui sont aussi lucides. Lors du deuxième séminaire sur le développement des ZCECE, qui s'est tenu à Tianjin fin juin 2018, l'ancien vice-ministre du Commerce Chen Jian a fait le même constat, soulignant la difficulté de la mise en œuvre de ces parcs. Le journaliste Xia Xutian rapporte dans les colonnes du *Rapporteur économique du 21<sup>e</sup> siècle* :

*Selon Chen Jian, le statut juridique des ZCECE n'est pas clair. « Nos parcs [industriels] nationaux ont établi un système de comités de gestion. Ces comités associent les pouvoirs publics aux entreprises et exercent certaines fonctions souveraines. Cependant, si ce modèle devait être reproduit à l'étranger, les difficultés seraient considérables » (Xia, 2018:6).*

La conclusion de Chen Jian est claire, si les entreprises chinoises exploitant des ZCECE collaboraient avec les autorités du pays hôte pour la gestion du parc, deux types de problèmes surviendraient nécessairement. D'abord, la Chine perdrait son emprise sur les opérations dans ces ZCECE et, ensuite, les contradictions entre les intérêts et les objectifs de la Chine et ceux des pays hôtes aggraveraient tellement les problèmes qu'elles pourraient ruiner l'aboutissement du projet. Et, Wei Jianqing, directeur général de la Zone TEDA de coopération économique et commerciale de Suez, d'en tirer la conclusion: « La Chine devrait établir un mécanisme de consultation avec le gouvernement du pays hôte afin de le guider dans ses orientations politiques » (He, 2017a, p. 4). Cela ne ressemblerait-il pas à une forme d'ingérence que la Chine revendique ne pas vouloir ?

Aujourd'hui, les opérateurs des ZCECE en sont évidemment encore aux premiers stades de développement et semblent encore insensibles à ces considérations politiques. Les observations de Luo Yuze (chercheur au Centre de recherche pour le développement dépendant directement du gouvernement chinois<sup>17</sup>) résument les principales préoccupations de ces opérateurs et laissent peu de doute sur leur « sinocentrisme narcissique »

---

<sup>17</sup> Le gouvernement chinois, désigné en chinois par l'expression *guowuyuan*, est souvent baptisé par les journaux francophones « Conseil d'État » par mimétisme de l'anglais State Council et par reproduction de la confusion hégélienne entre État et gouvernement. C'est donc un non-sens à un double titre. D'une part, en France, le Conseil d'État est une institution qui siège au Palais Royal à Paris depuis 1875. D'autre part, l'expression chinoise signifie « Conseil des affaires de l'État ». Par souci de simplicité et de clarté, nous préférons parler de « gouvernement chinois » ou encore plus simplement de « gouvernement ».

pour reprendre l'expression de Laure Zhang (2019). La journaliste He Jia nous rapporte dans *Le Rapporteur économique du 21<sup>e</sup> siècle* :

*Selon Luo Yuze, de nombreuses ZCECE sont confrontées à l'instabilité politique, à un cadre industriel déficient, à des infrastructures obsolètes, à un risque de change considérable, à un manque de protection juridique et à la menace terroriste. (...) « Le problème le plus important est le manque d'eau et de terre. Dans la plupart des cas, l'environnement des affaires à l'étranger est très différent de celui de la Chine. Par exemple, pour attirer les investisseurs, les gouvernements locaux [en Chine] font un travail parfait dans la construction d'infrastructures, tandis que les gouvernements étrangers s'en lavent les mains shuai shou zhang zhanggui, ils ne se préoccupent de rien, quoi qu'il en soit, ils n'en peuvent mais. Le travail que les gouvernements locaux font en Chine est, à l'étranger, de la responsabilité des exploitants de parcs. Si nous ne pensons pas à tout cela, la construction et la gestion des parcs seront chaotiques » (He, 2018:6).*

C'est à se demander si ces entrepreneurs chinois ne s'expatrient pas uniquement pour répondre aux mots d'ordre de leurs dirigeants et ce d'autant plus que la stratégie des nouvelles routes de la soie les y incite fortement.

## **6. LES DÉFAILLANCES ACTUELLES DES ZCECE**

Nous devons toutefois reconnaître que les textes chinois que j'ai lus dénoncent également des défaillances proprement chinoises à côté de celles des pays hôtes. Dans le dix-neuvième *Rapport sur le développement de l'Afrique*, spécifiquement consacré à la question de « l'industrialisation de l'Afrique et l'établissement par la Chine de parcs industriels en Afrique », l'un des auteurs, Wang Hongyi, révèle les ombres du tableau, quelle que soit leur origine (Wang, 2017, p. 019-024).

- Concernant le pays hôte :
  1. L'environnement sécuritaire : très justement, l'auteur remarque qu'investir est une activité à moyen et long terme et implique davantage de risque que les échanges commerciaux et les prestations de services. Il souligne que très rares sont les pays africains ayant connu de longues périodes de paix, d'où l'impossibilité pour ces pays de mener à bien leur industrialisation.
  2. L'environnement financier : la mauvaise santé financière des pays africains, un faible développement des marchés financiers, de mauvaises notations, des taux d'intérêt élevés... tout fait craindre une dépréciation du capital investi.
  3. L'environnement économique et commercial : ici l'auteur fait allusion au cadre juridique, aux obstacles au commerce, aux politiques fiscales, à la main-d'œuvre, à l'approvisionnement en électricité, à l'insuffisance du réseau de communication...
  4. L'environnement politique : l'auteur affirme que les pays africains, bien que formellement indépendants, sont toujours sous la tutelle des pays occidentaux qui bloqueraient le développement des parcs industriels en Afrique (voir encart

- 2). En ce sens, la stratégie des nouvelles routes de la soie serait un défi lancé aux pays occidentaux, car la Chine n'a d'autre choix pour combattre leur influence et développer ses parcs industriels en Afrique.
5. Le partage des profits : il serait difficile d'aboutir à un partage équitable des profits, car de nombreux pays africains ne tiennent pas leur parole ni ne respectent les accords qu'ils signent.

Encart 2. – La zone de Pointe-Noire (Congo Brazzaville)

La zone économique spéciale de Pointe-Noire apporte un démenti à l'assertion de certains auteurs chinois selon lesquels les pays occidentaux bloqueraient le développement des parcs industriels en Afrique. Le projet de la ZES de Pointe-Noire, par exemple, résulte d'une véritable coopération internationale. À l'origine de ce projet, nous trouvons une réflexion menée par une série de cabinets de conseil et d'ingénierie français (Egis, Gide, Quantic...), mais aussi américain (Bain) ou encore singapourien (Surbana et Jurong) comme le rappelle He Wenping de l'Académie des Sciences sociales de Chine (He, 2017, p. 60-61). Dans son rapport annuel de 2017, le China Development Institute (CDI), qui est un cabinet de conseil de Shenzhen, revendique quant à lui la rédaction du code congolais des ZES qu'il aurait rédigé à la demande du China-Africa Development Fund (CAD) lequel l'aurait également chargé de la planification de la zone (CDI, 2018, p. 2-3). [\\_ICI\\_](#)

Nous trouvons également une structure *ad hoc* créée avec le soutien de la Banque mondiale : un consortium chinois – le China Overseas Infrastructure Development and Investment Corporation (COIDIC) – composé de grandes entreprises publiques et de financeurs comme le CAD. Début 2019, le projet serait toutefois bloqué selon *La lettre du continent* datée du 13 février 2019 parce que le consortium, avant de s'engager définitivement, souhaiterait au préalable que le Congo trouve un accord avec le FMI à propos de son endettement, FMI qui lui subordonnerait cet accord au règlement du surendettement congolais envers la Chine. Dans cet imbroglio, que les acteurs soient chinois, occidentaux ou internationaux, aucun ne semble s'opposer à la stratégie de développement par les ZES, au contraire tous l'encourageraient et collaboreraient (construction de la route RN1 en partenariat entre EGIS et la CSCEC) ; mais tous en revanche peuvent très légitimement s'inquiéter de la capacité du Congo à assumer la charge du financement de ces travaux. Notons que cette participation d'acteurs variés signale *a priori* la constitution d'une ZES au sens le plus ordinaire, mais le rôle majeur que semble jouer le CDI et le CAD pourrait transformer le projet initial en une pseudo-ZES – c'est-à-dire placée sous pavillon chinois (voir *infra*).

- Concernant l'opérateur chinois
  1. Les conditions de la concurrence sont loin d'être parfaites : une asymétrie de l'information, une concurrence entre les parcs industriels [chinois] qu'ils soient implantés dans un pays ou plusieurs pays, une spécialisation trop étroite de ces parcs.
  2. La gestion des parcs exige un soutien financier que les banques chinoises ne savent pas pratiquer hors des frontières de la Chine, ce qui fragilise l'opérateur. De surcroît, les opérateurs font souvent preuve d'une grande ignorance des besoins des industries manufacturières, voire de la gestion même des parcs industriels.
  3. Une grande méconnaissance de l'environnement politique, économique et social du pays où sont implantés les parcs.
  4. Une capacité limitée en matière de gestion : seule la Zone TEDA de coopération économique et commerciale de Suez disposerait d'une équipe adéquate pour

remplir leur mission. Certains opérateurs se contenteraient de reproduire les plans et l'organisation de zones économiques chinoises en Chine sans même se préoccuper de l'adéquation de ces dispositions à l'environnement africain ni leur légalité. De surcroît, croyant aider les investisseurs chinois, ils proposent les solutions qu'ils appliqueraient en Chine.

- Concernant les investisseurs chinois
  1. L'internationalisation : en résumé, l'auteur constate l'impréparation des entreprises qui cherchent à s'implanter en Afrique dans un univers qui n'est ni chinois, ni pour autant occidental. D'où la nécessité pour ces parcs d'utiliser la langue chinoise pour fonctionner et d'appliquer le principe du « guichet unique » *yizhanshi fuwu*.
  2. L'indigénisation : les entreprises chinoises doivent oublier leurs comportements traditionnels tels que « l'âpreté au gain, le non-respect de la parole donnée, l'oubli de l'éthique » *jigong jinli, hushi xinyong, jian li wang yi* et autres incivilités pour se soumettre aux pratiques sociales et juridiques locales.
  3. La conformité aux normes juridiques locales et internationales : l'auteur note que la gestion par les ministères chinois de l'internationalisation des entreprises est très en retard par rapport au développement de la coopération sino-africaine, partant que les entreprises sont « indifférentes au respect des du droit et négligent leur responsabilité sociale » *zunji shoufa guannian danmo, shehui zeren buzhu*.

Ces dernières remarques – très critiques voire acerbes – sur les pratiques des entreprises chinoises en Afrique sont, rappelons-le, le fait d'un chercheur appartenant à un groupe de réflexion appartenant au gouvernement chinois et publiées dans un rapport officiel<sup>18</sup>. Dans de telles conditions, le phénix est susceptible d'attendre un certain temps avant de sortir des nids que la Chine construit pour lui. De surcroît, comme nous l'enseigne la sagesse traditionnelle chinoise, même si les pays africains qui accueillent ces ZCECE et la Chine acceptaient de gérer conjointement ces pseudo-zones économiques spéciales, « partager un lit ne signifie pas avoir les mêmes rêves » *tong chuang yi meng*. [ICI](#)

## **7. ZCECE HOMOLOGUÉES ET ZCECE NON HOMOLOGUÉES**

Les informations diffusées par le MOFCOM complètent l'image que nous venons de donner. Il y a tout d'abord la publication de la liste des vingt ZCECE qui ont été « homologuées » *tongguo queran kaohe* par ses services. De ce nombre, seulement quatre se trouvent en Afrique : Zambie, Égypte, Nigeria et Éthiopie, selon l'ordre du tableau du MOFCOM, qui n'est pas l'ordre chronologique d'homologation comme dans le tableau 1 ci-dessous. Le projet initié en 2005-2006, c'est-à-dire il y a près de quinze ans, prévoyait la création d'une

---

<sup>18</sup> Si elles étaient le fait d'un auteur occidental, elles seraient immédiatement taxées par la Chine d'attaques arrogantes émanant d'ex-puissances coloniales voulant défendre leur pré carré.

cinquantaine de zones de ce type ; cet écart entre l'objectif initial et les résultats effectifs suggère que les difficultés rencontrées ont été bien plus nombreuses qu'escomptées – comme le suggère le cas de la zone Jiangling évoquée ci-dessus qui avait été en quelque sorte homologuée par avance avant d'être retirée de la liste.

Tableau 1. – Les vingt ZCECE en 2019 et leur date d'homologation

Zone économique spéciale de Sihanoukville (Cambodge)	2006
Zone industrielle sino-thaï de Rayong (Thaïlande)	2006
Zone économique Haier-Ruba (Pakistan)	2006
ZCECE sino-zambienne (Zambie)	2006
Zone de libre-échange de Lekki (Nigéria)	2006
Parc industriel de Longjiang (Vietnam)	2007
ZCECE de Suez (Égypte)	2007
ZCECE d'Oussouriisk (Russie)	2007
Zone de coopération commerciale, industrielle et forestière de Tomsk (Russie)	2007
Parc industriel d'Orient (Éthiopie)	2007
ZCECE sino-indonésienne (Indonésie)	2007
Zone de développement Peng Sheng (Ouzbékistan)	2009
Zone de coopération économique agricole de Primosky Krai (Russie)	2010
Zone de coopération agro-industrielle Étoile de l'Asie (Kirghizstan)	2011
Parc industriel sino-hongrois de Borsod (Hongrie)	2011
Zone de coopération commerciale et logistique sino-européenne (Hongrie)	2012
Zone de développement de Saysettha (Laos)	2012
ZCECE sylvicole sino-russe (Russie)	2013
Parc industriel sino-indonésien de Morowali (Indonésie)	2013
Parc sino-indonésien de coopération agro-industrielle Julong (Indonésie)	2016

Source : MOFCOM à <http://fec.mofcom.gov.cn/article/jwjmhqzq/article01.shtml>.

Selon Luo Yuze, cité par He Jia (2018, p. 6), l'avantage de l'homologation est qu'elle donne à la ZCECE un titre honorifique *ming hao* qui facilite l'obtention de financements supplémentaires et qui attire les entreprises chinoises souhaitant s'installer dans des parcs industriels à l'étranger. En outre, aux yeux des autorités étrangères, les zones homologuées semblent avoir été comme mandatées par la Chine. Cependant, si certaines ZCECE sont homologuées, d'autres ne le sont pas. Les statistiques du MOFCOM communiquées par He Jia (voir tableau 2) montrent que les services du ministère ont identifié 99 ZCECE dans 44 pays à la fin de 2017. En d'autres termes, seul un cinquième des ZCECE a été certifié à ce jour. Cette observation indique que les parcs industriels chinois dans le monde n'en sont encore qu'à leurs balbutiements.

Tableau 2. – Quelques données globales (2015-2017).

Fin de l'année	Nombre de pays impliqués	Nombre de ZCECE identifiées	Investissement cumulé en milliards de dollars	Nombre d'entreprises identifiées	Chiffre d'affaires en milliards de dollars	Taxes reversées aux pays hôtes en milliards de dollars	Nombre d'emplois créés
2017	44	99	30,7	4 364		2,4	258 000
2016	36	77	24,2	1 522	70,1	2,7	212 000
2015		75	7,1	1 209	42,1	1,4	

Source : He Jia (2018, p. 6)

Les entreprises chinoises qui développent et gèrent ces ZCECE ont investi au total près de trente et un milliards de dollars pour construire ces parcs lesquels ont réussi à attirer 4 364



entreprises, ce qui représente un investissement d'environ sept millions de dollars par entreprise enregistrée fin 2017. Cet investissement couvre l'ensemble des travaux d'infrastructure, l'entretien du parc, la construction de bâtiments industriels... bref, tout ce dont les entreprises peuvent avoir besoin lors de leur implantation. En fait, il est vraisemblable que ce chiffre d'investissement moyen diminue avec l'arrivée de nouvelles entreprises qui partageront ces infrastructures. Il est très difficile d'évaluer ce que ces investissements représentent réellement et quelle est l'ambition précise de ces projets, car nous ne savons pas ce que les pays hôtes investissent pour les développer. Dans le cas, par exemple, de la Jinfei Economic Trade and Cooperation Zone à Maurice, dont le promoteur, une entreprise publique de la province du Shanxi<sup>19</sup>, a investi moins de 15 % du total des dépenses, alors que le gouvernement mauricien a assumé le reste de ces dépenses, soit directement, soit par l'intermédiaire des services publics (Ancharaz et Nowbutsing, 2011, p. 12-14).

Plus généralement, les entreprises chinoises qui développent et gèrent ces ZCECE se plaignent, d'une part, des difficultés qu'elles rencontrent pour obtenir des financements et, d'autre part, du manque de rentabilité de ces parcs. Ces promoteurs peuvent être des entreprises à capitaux publics ainsi que des entreprises privées<sup>20</sup>. Parmi les premières, certaines sont sous la supervision directe du gouvernement central : c'est le cas du China Nonferrous Metal Mining Group, qui gère la Zone économique et commerciale Zambie-Chine, ou du China Merchants Group, qui gère la zone franche à Djibouti. D'autres sont sous la tutelle d'un gouvernement local : c'est le cas du groupe TEDA, qui est géré par la municipalité de Tianjin (l'une des cinq métropoles à statut provincial) et gère la ZCECE de Suez, ou le cas du consortium d'entreprises publiques sous la tutelle de la province du Shanxi qui gère la zone Jin-Fei à Maurice. Parmi les secondes (entreprises financées par le secteur privé), nous citerons, par exemple, le groupe Huajian, qui a créé la Huajian International Light Industry City en Éthiopie, ou le groupe Touchroad, qui a lancé la Touchroad Djibouti Special Economic Zone, ou le groupe Haite, qui envisage d'organiser la création d'une ville industrielle au Maroc (Cité Mohammed VI Tanger Tech).

---

<sup>19</sup> Le nom de cette zone repose sur un jeu de mots basé sur deux groupes de caractères homophones : Jin-Fei désignant la relation entre la province du Shanxi (Jin, c'est-à-dire la dénomination monosyllabique de cette province) et l'Afrique (Fei) et l'expression *jinfei*, évoquant le dynamisme.

<sup>20</sup> En chinois, les premières s'appellent *guoyou qiye* et les secondes *minying qiye*. En fait, le sens de ces deux expressions ne signale pas une opposition stricte. L'appellation des secondes, *minying qiye*, se réfère au type de gestion et concerne les entreprises (*qiye*) gérées (*ying*) par des acteurs (*min*) de droit privé, tandis que celle des premières, *guoyou qiye*, se réfère au mode d'appropriation et concerne les entreprises (*qiye*) appartenant (*you*) à la nation (*guo*). En d'autres termes, une entreprise dite *minying qiye* peut être entièrement financée par le secteur privé ou principalement financée par le secteur privé avec des actions minoritaires détenues par la puissance publique. Dans ce dernier cas, la présence de l'État chinois peut être déterminante même si ces entreprises sont considérées comme « privées ». À l'exception de certaines entreprises qui sont encore de droit public, la majorité des *guoyou qiye* sont des entreprises publiques de droit privé comme les entreprises *minying qiye*. Cette configuration n'a rien d'exceptionnel, elle existe en France (Air France, EDF, Renault...), mais aussi aux États-Unis où c'est le cas de nombreuses entreprises, dont ITT, Motorola, Samsonite... mais aussi la Federal Reserve ou General Motors....

Très vraisemblablement, les opérateurs sous tutelle gouvernementale chinoise (centrale ou locale) ont plus de facilité pour financer leurs projets à l'étranger que les autres qui doivent recourir à des institutions financières chinoises dont l'activité est assez lacunaire. La pérennité des financements est une question centrale pour les promoteurs de ZCECE. Selon Luo Yuze, présenté précédemment, les déficits financiers auxquels ils sont confrontés résultent du faible niveau d'internationalisation financière de la Chine : « Nos institutions financières sont lentes à se déplacer à l'étranger, leur réseau n'est pas parfait, leur activité n'est pas diversifiée et leurs opérations sont limitées », déclare-t-il à la journaliste He Jia (2018, p. 6). Huang Meibo (professeure à la Faculté d'économie de l'Université de Xiamen) confirme cette analyse (He, 2018, p. 6). Selon elle, la principale source de financement est le crédit bancaire, mais les banques chinoises ont peu de succursales à l'étranger, où, de plus, leurs capacités sont limitées. L'internationalisation du système de crédit de ces banques ne permet pas de soutenir les sociétés mères pour les activités de leurs filiales à l'étranger. En outre, les banques des pays d'accueil manquent de solidité financière, ce qui rend difficile pour les entreprises chinoises d'obtenir des prêts auprès des banques locales<sup>21</sup>. Un cercle vicieux se met donc en place, car cette faiblesse crée une incitation supplémentaire à se tourner vers les banques chinoises en Chine, alors que le gouvernement chinois cherche à renforcer son contrôle sur les crédits émis par ses banques publiques et à inciter les entreprises chinoises à l'étranger à se financer localement<sup>22</sup>. Cet encouragement s'adresse davantage aux entreprises privées qu'aux entreprises publiques, même si les deux catégories sont censées être « considérées avec la même bienveillance » *yi shi tong ren* (Fagaiwei, 2017).

## 8. DEUX ZCECE POUR DJIBOUTI

À Djibouti, il y a de nombreux parcs industriels dont deux chinois, deux ZCECE dont l'une sous l'égide d'un groupe à capitaux publics, l'autre sous les auspices d'un groupe privé. Ce dernier est mené par He Liehui qui a enduré toutes les épreuves d'un petit promoteur de ZCECE. Quelques années auparavant, il serait arrivé au Ghana avec sept cents dollars en poche avec lesquels il aurait lancé une entreprise de T-shirts. En 2000, il crée le groupe Touchroad *Dazhilu jituan* qui témoigne de son succès. Cette désignation, Touchroad, a été choisie pour indiquer que l'entreprise était le canal par lequel il avait l'intention de se forger des contacts dans le monde entier – *the road to get in touch*. En chinois, elle est composée de trois caractères, *da zhi lou*, qui expriment la même idée<sup>23</sup> et qui, lus en mandarin, évoquent – très approximativement certes – la prononciation en anglais de cette

---

<sup>21</sup> HSBC (par l'intermédiaire de sa filiale chinoise) a reçu un prix en 2017 parce que son réseau international a aidé les entreprises chinoises à participer à la stratégie des nouvelles routes de la soie (Xin, 2017).

<sup>22</sup> Voir notamment les déclarations de Zhang Jianping (chercheur à la Commission nationale pour le développement et la réforme) dans *Le Rapporteur économique du 21<sup>e</sup> siècle* du 30 mai 2016 (Liang, 2016, p. 9).

<sup>23</sup> Le caractère *da* signifie « communiquer », le caractère *zhi* marque le génitif et le caractère *lu* signifie « route », d'où « la route de la communication », *Touchroad*.

désignation. Deux ans plus tard, l'entreprise était enregistrée à Shanghai sous le nom de Touchroad International Holdings Group (Zhiqiye, 2018 ; Touchroad, 2014). Toutes les entreprises « chinoises » présentes hors de Chine ne sont toutes pas nées chinoises, en particulier les plus petites d'entre elles, mais quand le succès est là, leurs dirigeants ressentent souvent le besoin de les siniser en les immatriculant en Chine, et ainsi mieux proclamer leur bonne fortune – ce fut également le cas pour Qin Jianjun en Algérie (Pairault, 2016).

He Liehui est arrivé à Djibouti en 2014 où il met en place une nouvelle structure nommée Touchroad Djibouti Special Economic Zone (TDSEZ). Selon l'avis émis le 25 décembre 2014 par le Registre du Commerce et des Sociétés [de Djibouti], cette nouvelle société s'est immatriculée pour une activité inscrite dans deux catégories « Activité financière et d'assurance » et « Prestation de services » (ODPIC, 2014). Pour soutenir ses activités, He Liehui entreprend d'acquérir la Banque de dépôt et de crédit Djibouti (BDCD), qui était une banque créée en 2008 par une compagnie financière suisse et spécialisée dans les transactions payables en monnaie chinoise.

Au cours de la négociation de cette acquisition, il mène un intense travail de *lobbying* auprès des autorités djiboutiennes qui, le 11 octobre 2016, lui ont finalement accordé la concession d'un terrain (403 hectares) pour la mise en place de sa TDSEZ. Cette concession<sup>24</sup> d'une durée de vingt ans stipulait que 10 % de la superficie de la zone devait être viabilisée chaque année et qu'une redevance de 2,5 dollars le mètre carré devait être versée, soit un total de dix millions de dollars à décaisser chaque année (Présidence, 2016). Malheureusement, He Liehui a rencontré plusieurs obstacles dans le financement de tous ses engagements ; le vendeur s'est retiré de la transaction en vue de l'acquisition de la banque par Touchroad le 23 mai 2017 (ODPIC, 2017, p. 2), tandis que la concession allait automatiquement prendre fin si les obligations contractuelles n'étaient pas respectées. He Liehui lui-même admet que les coûts de construction allaient être beaucoup plus élevés que prévu parce que les « conditions géologiques sont particulièrement épouvantables » *dizhi qingkuang tebie zaogao* – sans parler des coûts humains et matériels qui auraient explosé (He, 2017b, p. 21).

Aujourd'hui où en est ce projet ? À vrai dire, il est très difficile de s'en faire une idée claire. La presse rapporte que la première pierre d'un complexe hôtelier et commercial de très grand luxe a été posée le 12 décembre 2018 au cours d'une cérémonie solennelle (Bayleh, 2018). Dans le même temps, la presse zimbabwéenne, qui rapporte la visite de « 17 milliardaires chinois » emmenés par He Liehui, fait état d'un mémorandum d'entente en vue de la construction d'une cité touristique pour 8,2 milliards de dollars et signale que les implications de ce mémorandum ne sont pas claires (Hinsdale, 2018) – ce qui n'est pas pour étonner étant donné qu'un tel document ne fait que constater une convergence de vues et d'intentions, mais ne fixe aucunement des objectifs impliquant un engagement juridique des

---

<sup>24</sup> Rappelons qu'une concession accordée à un opérateur l'usufruit à long terme de tous les actifs publics qui lui sont concédés, y compris la responsabilité de l'ensemble de l'exploitation et des investissements, mais l'autorité publique conserve la propriété des actifs.

parties. Quant au gouvernement du Rwanda, il dénonce une rupture de contrat de la part de Touchroad à qui il aurait été confié la mise en valeur de vingt hectares de la zone économique de Kigali (Sabiiti, 2018). Bref, il nous faudra sans doute encore attendre pour apprécier véritablement la situation.

L'expérience du groupe public chinois est autre : la China Merchants s'est chargée de l'exploitation d'un parc industriel appelé Zone de libre-échange internationale de Djibouti (Pairault, 2018b). À la fin des années 1990, le gouvernement djiboutien a fait le pari de transformer Djibouti en une plate-forme d'échanges et de services pour la région. À cette fin, en 2000, un partenariat s'instaure entre le gouvernement de Djibouti et Dubaï World pour l'extension du port historique du pays, l'extension du terminal à conteneurs de Doraleh et du terminal pétrolier... Parallèlement, l'opérateur portuaire DP World remporte la concession du terminal à conteneurs, tandis que sa filiale, Jebel Ali Free Zone, recevait celle de la zone franche de Jabanas. Les relations se sont détériorées assez rapidement en raison des demandes croissantes de DP World qui, en 2004, aurait interdit au gouvernement djiboutien de construire tout nouveau port sur son territoire comme il l'envisageait. De même, les exigences financières de Dubaï seraient devenues si exorbitantes au regard des normes internationales qu'en 2012, elles auraient empêché les autorités djiboutiennes de respecter leurs engagements budgétaires à telle enseigne que celles-ci, afin de se refinancer, auraient décidé de céder à la China Merchants Ports (sous-filiale hongkongaise du groupe China Merchants) 23,5% des parts qu'elles détenaient dans le capital de Port de Djibouti SA. La détérioration des relations est telle que DP World aurait bloqué le paiement de ses redevances de 2014 à 2017 tandis que l'État djiboutien entamait une procédure de résiliation dès 2014. Puis, le 22 février 2018, l'État djiboutien résilie unilatéralement son contrat avec DP World et signe avec l'opérateur singapourien Pacific International Lines qui, lui, aurait accepté d'augmenter d'un tiers le transit de marchandises du terminal de Doraleh.

Dans le même temps, la China Merchants Ports entreprenait un *lobbying* assidu auprès des autorités djiboutiennes et sollicitait les conseils de Lin Yifu afin de convaincre le président de Djibouti, Ismaïl Omar Guelleh de leur concéder son projet d'agrandissement de la zone franche. C'est chose faite le 15 janvier 2017, la China Merchants Ports signait alors un contrat de concession qui s'accompagnait d'un montage financier et organisationnel dans le cadre duquel elle accordait un prêt de 150 millions de dollars pour financer le développement de la zone franche. La mécanique du prêt est double. C'est d'abord une structure de gestion d'actifs (Khor Ambado Free Zone Company) dont les parts sont réparties entre l'État de Djibouti (60%), la China Merchants (30%) et l'Autorité du port de Dalian (10%) – dont China Merchants Ports détient 23% des parts. C'est ensuite une structure de gestion et de maintenance de la zone franche (East Aden Holding Company), qui est bien sûr composée de l'émanation de l'Autorité portuaire de Djibouti (40% des parts), mais aussi d'une coentreprise (60%) enregistrée dans la zone franche représentant la China Merchants Ports (40%), l'Autorité du port de Dalian (15%) et IZP (5%) (Pairault, 2018b).

Le projet de la China Merchants Ports est à l'évidence beaucoup plus ambitieux que celui de He Liehui – et encore en supposant que son complexe touristique voit effectivement le jour. Si nous excluons les principales ressources naturelles de Djibouti (le roc, le sable et le sel selon Haroun Tazieff (1982) – ce qui est sans compter la chaleur), son seul atout est sa position géostratégique dans le golfe d'Aden, au carrefour de corridors maritimes commerciaux importants pour l'acheminement de marchandises et de pétrole. Aussi le développement d'une activité économique ne peut que reposer sur son accès à la mer qui impose d'importants investissements infrastructurels (portuaires, routiers, aériens, immobiliers...) et un renforcement corollaire des services connexes (portuaires, logistiques, commerciaux et financiers) indispensables à la valorisation de cet accès. Or la China Merchants Ports dispose du droit non seulement d'aménager la zone franche de Djibouti, mais encore de l'exploiter et de se rémunérer auprès des tiers usagers de la zone. De surcroît, l'implication de la China Merchants Ports dans l'économie djiboutienne est minime puisque les usagers de la zone franche (ses propres clients donc) seront prioritairement non djiboutiens et au premier chef chinois. En d'autres termes, les profits qu'elle réalisera dépendront davantage de facteurs extra djiboutiens puisque reposant sur la stratégie d'entreprises chinoises opportunistes. D'où, l'importance de l'autre projet africain de la China Merchants Ports qui est de créer en parallèle à la plate-forme djiboutienne une plate-forme togolaise, à Lomé plus précisément où elle gère déjà, avec la Mediterranean Shipping Company (MSC), un terminal pouvant recevoir des porte-conteneurs de type *post-Panamax* – c'est-à-dire dont la taille est supérieure à la taille maximale pour le passage du canal de Panama.

## **9. DEUX ZCECE EN ÉTHIOPIE**

Le premier voyage de Lin Yifu quand il fut nommé économiste en chef de Banque mondiale fut pour l'Éthiopie. En mars 2011, toujours en sa qualité de représentant de la Banque mondiale, il aurait rencontré le Premier ministre éthiopien, Meles Zenawi, et lui aurait recommandé de créer une zone économique spéciale, de faire expressément appel à des entreprises chinoises et de développer l'industrie de la chaussure en utilisant les peaux que produisaient en abondance l'élevage éthiopien de bovins, ovins, caprins, camélidés, partant il l'aurait incité à visiter les industriels de ce secteur en Chine (Xu et Nie, 2012). En août de la même année, Meles Zenawi, à la recherche d'investisseurs chinois, visite Shenzhen où il rencontre Zhang Huarong – patron de Huajian (Pairault, 2018c). Le mois suivant Zhang Huarong s'envole pour l'Éthiopie et constate que les salaires ne sont que du dixième de ceux versés en Chine et que les peaux disponibles sont de bonne qualité. En novembre, il crée la Cité internationale de la chaussure Huajian (Éthiopie) et le 1<sup>er</sup> mai suivant, la première paire de chaussures Guess sort des chaînes. En mars 2013, Lin Yifu retourne en Éthiopie avec une délégation chinoise pour visiter les ateliers de Huajian qui auraient alors employé 1 600 personnes dont moins de 100 seraient de nationalité chinoise, il en aurait alors conclu que « les industries manufacturières [chinoises] peuvent se délocaliser progressivement dans les

pays africains à bas revenu » (Wang, 2013). Huajian s'est donc installé dans une ZCECE déclarée en 2007 puis homologuée en 2015 par le MOFCOM (voir tableau 1 *supra*) sous le nom de Zone industrielle orientale [Eastern Industry Zone]. Si nous lisons bien l'interview donné en 2017 par Lu Qidong – le principal responsable de la ZCECE –, Huajian serait sans doute la seule des quelque soixante-cinq entreprises chinoises présentes dans la ZCECE qui aurait véritablement réussi son implantation (Zheng, 2017). C'est sans doute pour cette raison que Huajian a entrepris de poursuivre son expérience, mais en assurant cette fois elle-même la gestion d'un nouveau parc industriel dans les faubourgs d'Addis Abeba.

Toutefois, ce succès pourrait n'être que passager sinon illusoire. Selon un rapport publié sur le site du ministère [chinois] des Affaires étrangères, la situation de Huajian en Éthiopie ne serait pas somme toute si florissante, alors que dire des autres (Zhao, 2018) ? Lisons ce qui nous est rapporté :

*La Cité internationale de l'industrie Huajian a supporté sept mouvements de grève de novembre 2017 à aujourd'hui [juin 2018], soit un montant cumulé de 28 jours de grève, ce qui a causé des pertes considérables pour une entreprise privée exclusivement exportatrice. Huajian avait signé des contrats commerciaux internationaux avec cinq partenaires, aujourd'hui quatre d'entre eux [dont Ivanka Trump – NDA<sup>25</sup>] ont déjà renoncé à passer commande. Des coupures de courant récurrentes ont endommagé de nombreux équipements de production, la ligne électrique spéciale n'est toujours pas raccordée, l'entreprise en est réduite à acheter à ses frais du diesel pour produire de l'électricité : les coûts grimpent. En Éthiopie, les jours fériés sont nombreux, les services publics (fisc, banques, douanes, transport...) sont déficients. Pour des entreprises exportatrices, les difficultés s'ajoutent les unes aux autres. À l'heure actuelle, Huajian espère que le gouvernement éthiopien approuvera que désormais 70% de ses ventes soient menées à l'exportation et que 30% se fassent sur le marché intérieur ; Huajian espère jouir des mêmes droits que les autres parcs industriels.*

Le rédacteur de ce rapport, Zhao Lei, professeur à l'Institut de recherche en stratégie internationale de l'École centrale du Parti, a sans doute usé d'euphémismes. Toutefois, le risque est grand que d'éventuelles entreprises chinoises candidates à l'expatriation, puissent craindre que la situation ne soit encore plus précaire. Dans les deux chapitres du *Rapport sur le développement de l'Afrique* (édition de 2017) consacrés aux parcs industriels chinois en Éthiopie (Zhang et Wang, 2017, p. 062-073 et 111-124), il est reproché au gouvernement éthiopien de ne pas traiter également les entreprises privées chinoises et de ne pas leur accorder l'importance qu'elles méritent. Or, l'un des parcs industriels chinois est homologué par le MOFCOM (un soutien on ne peut plus officiel pour des rapports avec un gouvernement étranger sans compter les subventions), l'autre est dirigé par Zhang Huarong (voir encart 3). En visitant le site de l'Ethiopian Investment Commission et en listant les

---

<sup>25</sup> Fin mai 2017, Jeanne Cavalier (2017) dans *Le Monde* rapportait que les autorités chinoises avaient arrêté un militant qui enquêtait dans l'usine produisant les chaussures de la marque appartenant à la fille du président états-unien où il avait noté diverses infractions au droit du travail et des conditions de travail déplorables. La polémique était d'autant plus intense qu'une juge de New York avait convoqué Ivanka Trump à témoigner un mois plus tard dans le procès en contrefaçon attenté à sa marque éponyme. En conséquence, la fille du président milliardaire a dû annoncer qu'elle retirait sa clientèle au groupe Huajian.

*success-stories* qui y sont rapportées, on s'aperçoit que Huajian n'est cité que par référence à un rapport minimaliste rédigé par le cabinet Deloitte (2014, p. 10). Peut-être plus significative encore est la demande de changement de statut. Il est de fait que les parcs industriels chinois ont été négociés avant la *Proclamation on Industrial Parks* (FNG, 2015) promulguée en avril 2015 et ne sont donc pas gérés par l'Industrial Parks Development Corporation (IPDC) éthiopienne<sup>26</sup>, partant ils ne bénéficieraient pas de tous les avantages octroyés aux nouveaux parcs. Dès lors, c'est l'approche même du MOFCOM soutenue par Lin Yifu qui pourrait poser problème.

Encart 3. – Parcs industriels privés et parcs industriels chinois en Éthiopie

Selon l'Ethiopian Investment Commission, il pourrait y avoir quatre parcs industriels chinois en Éthiopie dont deux effectivement opérationnels – l'Eastern Industry Zone et la Cité Huajian. Les deux autres parcs chinois seraient le fait de la CCECC (China Civil Engineering Corporation) et de la CCCC (China Communications Construction Company), deux entreprises chinoises du BTP qui ont été chargées de la construction des parcs industriels publics éthiopiens. Il est impossible de trouver des informations précises sur ces deux parcs outre leur brève mention dans l'*Ethiopian Investment Report 2017* (publié par l'Ethiopian Investment Commission (2017) qui est reprise ici ou là. Si à ces quatre parcs, nous ajoutons le parc taiwanais (George Shoe) et un parc indien (Vogue), l'Éthiopie accueillerait donc six parcs privés à côté des onze parcs publics gérés par l'Industrial Parks Development Corporation (Pairault, 2018c).

Après avoir lu le rapport de Zhao Lei (voir plus haut) sur l'état – somme toute peu brillant – de la coopération sino-éthiopienne, sur les difficultés des parcs industriels chinois et les malheurs de Huajian, nous nous étonnons de l'optimisme manifesté par Lin Yifu à l'occasion du Forum de Bo'ao pour l'Asie de 2017 à propos de Huajian et l'évolution économique éthiopienne (Jin, 2017). Nous nous en étonnerons d'autant plus que ces difficultés suggèrent que les parcs industriels *chinois en Éthiopie* pourraient ne pas être la bonne solution contrairement aux parcs industriels *proprement éthiopiens*. Ces parcs industriels chinois cultivent un communautarisme économique chinois qui reflète une sorte de refus de l'altérité économique. Les zones économiques spéciales en Chine étaient des zones conçues et gérées par la Chine dans lesquelles elle invitait des entreprises étrangères – choisies en fonction des hautes technologies à leur disposition – qui produisaient pour l'exportation et le marché national en employant de la main-d'œuvre chinoise et des sous-traitants chinois. Or, les parcs industriels chinois en Éthiopie hébergent des industries chinoises de main-d'œuvre ne pouvant générer à terme ni la même inclusion de l'Éthiopie dans l'économie mondiale ni le même rattrapage technologique ni la montée dans les chaînes de valeur, mais juste une place derrière la Chine dans la division internationale du travail. En ce sens, l'exemple marocain offre une perspective plus ouverte.

## 10. ZES ET ZCECE AU MAROC

Au Maroc, la comparaison que nous allons établir n'est pas entre deux ZCECE montées l'une par une entreprise privée chinoise et l'autre par une entreprise publique chinoise comme à

<sup>26</sup> Voir la liste des parcs industriels gérés par l'IPDC à <http://www.ipdc.gov.et/index.php/en/industrial-parks>.

Djibouti, ni entre deux ZCECE dont l'une est homologuée par le MOFCOM et l'autre non dans le contexte spécifique d'un pays – l'Éthiopie – qui gère par ailleurs ses propres ZES. Au Maroc, ce que nous constaterons est que des ZES locales peuvent tout autant sinon mieux aider à l'internationalisation des entreprises chinoises.

Ici aussi nous rencontrons un homme d'affaires chinois, Li Biao, président du groupe setchounais Haite, qui obtenu le soutien d'une banque marocaine pour financer un projet de parc industriel à Tanger – la Cité Mohammed VI Tanger Tech –, dont la concession a été signée le 20 mars 2017. Ce bailleur de fonds, la Banque marocaine du commerce extérieur (BMCE), avait accepté de soutenir l'opération (un milliard de dollars) dès le départ<sup>27</sup>. Comme dans le cas de He Liehui à Djibouti, les opérations envisagées par Li Biao au Maroc visent à exploiter une sorte de « niche ethnique », telle que décrite par Roger Waldinger (1994), c'est-à-dire le marché des entreprises chinoises qui cherchent à quitter la Chine et voudraient pour ce faire « se regrouper pour se réchauffer » *qunuan baotuan*. Pour l'heure ce projet pourrait avoir rencontré, tout comme celui de He Liehui à Djibouti, de nombreuses difficultés de mise en œuvre faute d'expérience antérieure – même si *a priori* LiBiao n'avait pas à résoudre celle du financement grâce à la BMCE (Sherlock, Al-Arian et Wei, 2018).

L'expérience marocaine nous apprend en effet que le cocon que les parcs industriels offrent aux entreprises migrantes ne se limite pas aux parcs « ethniques » tels les ZCECE. Ainsi, le constructeur chinois de voitures électriques BYD, dont l'arrivée dans le parc régi par le promoteur chinois (Tanger Tech) a été annoncée avec enthousiasme dans la presse, aurait finalement préféré s'insérer dans un parc piloté par le Maroc (Tanger Automotive City, qui est, dans Tanger Med, une plate-forme intégrée spécialisée) où Renault et ses équipementiers sont déjà présents (El Yadari, 2017). L'un des plus grands équipementiers automobiles chinois, Dicastal, vient d'annoncer son implantation dans le parc marocain Atlantic Free Zone à Kenitra où Peugeot et ses équipementiers commencent à s'installer (H24Info, 2018). Ce qui est particulièrement intéressant et significatif est que Dicastal appartient au fonds d'investissement chinois CITIC créé en 1979 à la demande de Deng Xiaoping et qui est encore aujourd'hui sous le contrôle direct du gouvernement chinois. Ce sont peut-être des choix politiques (favoriser un parc public marocain par rapport à un parc privé chinois), mais ce sont plus probablement des choix d'abord industriels : rejoindre un écosystème industriel et commercial déjà bien établi aujourd'hui n'empêchera pas d'en rejoindre un autre, non encore conçu, à une date ultérieure<sup>28</sup>.

Ah Dieu que la mondialisation est jolie ! (Qu'Apollinaire nous pardonne !). Début juillet 2018, la Banque marocaine pour le commerce et l'industrie (BMCI), filiale marocaine de la banque française BNP Paribas, a accordé un prêt à l'équipementier chinois Nanjing Xiezhong pour financer son installation dans la Zone franche Atlantique de Kenitra. Nanjing Xiezhong,

---

<sup>27</sup> Cet arrangement financier m'a été confirmé lors d'une conversation informelle avec Fathallah Oualalou (ancien ministre des Finances du Maroc et ancien maire de Rabat) à Paris le 26 juin 2018. Sur la présence de Haite au Maroc, voir Thierry Pairault (2017, p. 143-145).

<sup>28</sup> De fait, il s'agit de deux écosystèmes : l'écosystème Peugeot et l'écosystème PowerTrain marocain dont les connexions s'étendent jusqu'en Espagne.



placée sous la supervision de la Banque de Nanjing, dont BNP Paribas est actionnaire majoritaire, est l'un des sous-traitants de Peugeot en Chine (Kebe, 2018).

Encart 4. – Le groupe Haite

Le fondateur du groupe Haite, Li Zaichun, membre du Parti communiste chinois, est un ingénieur militaire "de haut rang" formé en France à l'Aérospatiale et ayant effectué des stages aux États-Unis (Federal Aviation Administration) et en Allemagne (European Joint Aviation Authorities). Son entreprise repose sur l'idée que la Chine devrait disposer sur son propre territoire de centres de maintenance d'avions modernes capables d'accueillir et de réparer les avions d'Airbus et de Boeing. Le groupe Haite a été créé dans la province du Sichuan en novembre 1992 sous la forme d'une entreprise publique (entreprise collective, c'est-à-dire sous la tutelle d'un gouvernement local, généralement sous-provincial) avant d'être enregistrée en juillet 1999 en SARL, puis, en septembre 2000, en SA qui, sept ans après, était introduite à la bourse de Shenzhen sur le marché réservé aux PME. La part actuelle du capital public dans son capital social n'est pas claire.

L'expansion du groupe semble s'être faite principalement par le biais de fusions et acquisitions. En 2017, le groupe aurait géré 48 filiales. En 2008, Li Zaichun quitte la direction du groupe en faveur de son fils, Li Biao. La famille aurait alors détenu un peu moins de 18% des actions du groupe. Le Groupe Haite cherche un moment à se lancer dans la production d'hélicoptères Airbus, mais sans succès. En réponse à une recommandation du gouvernement chinois, il tente également de se diversifier en créant deux sous-filiales pour l'affrètement d'avions créées, l'une à Singapour, l'autre en Irlande (Pairault, 2019, p. 12 ; Zhang et Li, 2017).

## **11. ZES VS « ZES CHINOISES »**

Le cas marocain est particulièrement intéressant, car le Maroc expérimente deux types de parcs industriels. Il y a d'abord les zones économiques spéciales au sens traditionnel du terme, les ZES « ordinaires », comme celles de Tanger Med (mise en service en 2007) ou de l'Atlantic Free Zone (lancée en 2012). Ces deux zones ont été conçues par le Maroc dans le cadre de sa stratégie de développement et sont destinées à accueillir des entreprises d'autres pays dans des conditions fiscales, juridiques et administratives favorables. Ces ZES « ordinaires » ont démontré leur utilité ; ce sont celles que la Chine a adoptées avec succès pour elle-même dans les années 1980. Les ZCECE, ces « ZES chinoises », constituent une seconde catégorie. Dans ce cas, la Chine promeut des zones à l'étranger dans le cadre de sa propre stratégie de développement, afin d'organiser pour des entreprises chinoises des conditions fiscales, juridiques et administratives favorables. De telles initiatives peuvent, peut-être, stimuler l'économie du pays d'accueil, mais il n'y a aucune raison pour que ces « ZES chinoises » servent réellement le développement économique du pays d'accueil lorsque leur priorité est l'internationalisation, l'expansion et la protection de ces entreprises chinoises.

Trois auteurs africains, l'historien burkinabé Joseph Ki-Zerbo, l'émir nigérian et ancien gouverneur de la banque centrale Lamido Sanusi et l'économiste égyptien Samir Amin, tous ont mis en garde les pays africains. Le premier invitait les pays africains à ne pas coucher sur « la natte des autres » (Ki-Zerbo, 1992), autrement dit à ne pas fonder leur stratégie de développement en faisant appel à la « bonne volonté » des autres pays, ni à attendre d'eux un développement clés en main. Lamido Sanusi exhortait de la même façon les pays africains

à être proactifs, à instrumentaliser la Chine au profit de leur stratégie de développement et, concluait-il « la romance doit être remplacée par une pensée économique puissante » (Sanusi, 2013). Il y a déjà quarante ans que Samir Amin alertait les pays africains contre l'engouement pour les zones économiques spéciales et leurs avatars : « Cette stratégie a un nom – et ce n'est pas un hasard – le 'redéploiement' ». Activement soutenue par la Banque mondiale [...], elle fait passer pour un 'nouvel ordre' la multiplication de nouvelles enclaves – les 'zones franches'. Évidemment cette stratégie réduit au minimum le rôle de l'État local, consigné dans les fonctions d'une administration chargée simplement de la police de la force de travail exploitée » (Amin, 1980, p. 43). Bref, ces enclaves pourraient manifester une modalité de la recolonisation de l'espace africain revue et corrigée par les configurations actuelles de la mondialisation. Aussi, si les pays africains veulent tirer parti des expériences développementales de la Chine, de sa présence sur le continent africain et de son appétit pour les matières premières, ils doivent garder les « yeux ouverts », pour citer Ngozi Okonjo-Iweala, ancienne ministre nigériane des Finances (Crabtree, 2018).

## 12. RÉFÉRENCES

- AKINCI Gokhan et CRITTLE James (2008), *Special economic zone : performance, lessons learned, and implication for zone development*, Foreign Investment Advisory Service (FIAS) occasional paper, Washington (DC), World Bank, <http://documents.worldbank.org/curated/en/343901468330977533/Special-economic-zone-performance-lessons-learned-and-implication-for-zone-development>.
- ANCHARAZ Vinaye and NOWBUTSING Baboo (2011), « Les zones économiques chinoises en Afrique favorisent-elles le développement ? », *Éclairage sur les Négociations*, 10(3), p. 12-14, <https://www.ictsd.org/bridges-news/eclairage-sur-les-n%C3%A9gociations/news/les-zones-%C3%A9conomiques-chinoises-en-afrique>.
- BAISSAC Claude (2011), « Brief History of SEZs and Overview of Policy Debates » in T, Farole (sous la dir.), *Special Economic Zones in Africa Comparing Performance and Learning from Global Experiences*, Washington, The International Bank for Reconstruction and Development / The World Bank.
- BAYLEH Rachid (2018), « Ville de Djibouti Construction d'un complexe multifonctionnel le long de la route de Venise : Touchroad prend racine », *La Nation*, 13 décembre 2018, <http://www.lanationdj.com/ville-de-djibouti-construction-dun-complexe-multifonctionnel-le-long-de-la-route-de-venise-touchroad-prend-racine/>.
- BOUCHOT Félix trad, (1847), *Polybe, Histoire générale, traduction nouvelle plus complète que les précédentes précédée d'une notice accompagnée de notes et suivie d'un index*, Paris, Charpentier, tome 3, <http://remacle.org/bloodwolf/historiens/polybe/trenteetun.htm>.
- BOUDEVILLE Jacques Raoul (1966), *Problems of Regional Economic Planning*, Edinburgh, Edinburgh University Press.
- BRÄUTIGAM Deborah, Thomas FAROLE, and TANG Xiaoyang (2010), « China's Investment in African Special Economic Zones: Prospects, Challenges, and Opportunities », *Economic Premises*, n°5.
- BROADMAN Harry (2007), *Africa's Silk Road: China and India's New Economic Frontier*, Washington, The World Bank.
- CAO Yong (1990), « Zengzhang he yu zengzhang zhongxin lilun zongshu mi » [Résumé des théories des pôles de croissance et centres de croissance], *Dili yanjiu* [recherches géographiques], 9(3), p. 87-94.
- CAVALIER Jeanne (2017), « Arrestation chez le fournisseur de la marque Ivanka Trump en Chine », *Le Monde*, 31 mai 2017, [https://www.lemonde.fr/economie/article/2017/05/31/arrestation-chez-le-fournisseur-d-ivanka-trump-en-chine\\_5136505\\_3234.html](https://www.lemonde.fr/economie/article/2017/05/31/arrestation-chez-le-fournisseur-d-ivanka-trump-en-chine_5136505_3234.html).
- CDI [China Development Institute = Zhongguo (Shenzhen) zonghe kaifa yanjiuyuan] (2018), *2017 nianbao* [Rapport annuel 2017], [http://www.cdi.com.cn/UploadFiles/pdf/ar/CDI\\_AR\\_2017.pdf](http://www.cdi.com.cn/UploadFiles/pdf/ar/CDI_AR_2017.pdf).

- CHEN Dongsheng (1984), « Lun woguo gongye buju de fangzhen yu duice » [Des principes et mesures relatives aux implantations industrielles en Chine], *Tianjin shehui kexue* [Sciences sociales à Tianjin], n° 5, 28-33.
- CHEN Xi (2017), « Xin jiegou jingji xue zai fazhan zhong guojia de yunyong yu shijian » [L'économie néo-structuraliste à l'épreuve des pays en développement], *Jingji daokan* [Le Moniteur de l'économie], 2017/3, p. 32-34.
- CNSE [Center for New Structural Economics] (2015), « Jibuti zongtong gai lai jiejian dao fang de linyifu xiansheng » [Djibouti President Guelleh met with visiting Mr. Lin Yifu], <http://www.nse.pku.edu.cn/articles/content.aspx?nodeid=49&page=ContentPage&contentid=198>.
- CNSE [Center for New Structural Economics] (2016), « Fu Feizhou Jibuti diaoyan yuanman jieshu qianding liufang hezuo beiwanglu » [A successful conclusion of an investigation into Djibouti, Africa], <http://www.nse.pku.edu.cn/articles/content.aspx?nodeid=49&page=ContentPage&contentid=285>.
- CRABTREE Justina (2018), « China-style state-led growth won't work in Africa, former Nigeria finance minister warns », *CNBC*, 21 mai 2018, <https://www.cnbc.com/2018/05/21/china-state-led-growth-wont-work-in-africa-former-nigeria-finance-minister.html>.
- DELOITTE (2014), *Ethiopia's growth miracle*, <https://www2.deloitte.com/za/en/pages/strategy/articles/ethiopia-growth-miracle.html>.
- DENG Yinchuan (2012), *Peilu de xin fazhan guan ji qi dangdai jiazhi* [Le nouveau concept de développement chez Perroux et sa valeur contemporaine], mémoire de master en philosophie marxiste soutenu le 3 juin 2012 à l'Université Jishou.
- DIÉNY Jean-Pierre (1989), « Le fenghuang et le phénix », *Cahiers d'Extrême-Asie*, 5(1), p. 1-15 ; [http://www.persee.fr/doc/asie\\_0766-1177\\_1989\\_num\\_5\\_1\\_941](http://www.persee.fr/doc/asie_0766-1177_1989_num_5_1_941).
- DOLLAR David (2008), « Lessons from China for Africa », *Policy Research Working Paper*, n° 4531, 2008, [documents.worldbank.org/curated/en/708811468194660656/pdf/wps4531.pdf](http://documents.worldbank.org/curated/en/708811468194660656/pdf/wps4531.pdf).
- EL YADARI Issam (2017), « Le Chinois BYD : ni Tanger Tech, ni métro aérien », *le Desk*, 13 décembre 2017, <https://mobile.ledesk.ma/2017/12/13/le-chinois-byd-ni-tanger-tech-ni-metro-aerien>.
- FAGAIWEI [National Development and Reform Commission] (2017), *Minying qiye jingwai touzi jingying xingwei guifan* [Règles de gestion pour les entreprises privées qui investissent à l'étranger], 6 décembre 2017, [http://www.ndrc.gov.cn/zcfb/zcfbtz/201712/t20171218\\_870700.html](http://www.ndrc.gov.cn/zcfb/zcfbtz/201712/t20171218_870700.html).
- FAROLE Thomas (2011), *Special Economic Zones in Africa Comparing Performance and Learning from Global Experiences*, Washington, The International Bank for Reconstruction and Development / The World Bank, <http://documents.worldbank.org/curated/en/996871468008466349/Special-economic-zones-in-Africa-comparing-performance-and-learning-from-global-experience>.
- FMI (2012), « Une patience à faire cuire une pierre », *Finances & Développement*, 49(3), p. 4-7, <https://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/fre/2012/09/pdf/fd0912f.pdf>.
- FNG [= Federal Negarit Gazette] (2015), « A Proclamation Industrial Parks », *Federal Negarit Gazette*, 9 avril 2015, p. 8205-8235, [http://www.investethiopia.gov.et/images/pdf/Industrial%20Parks%20Proclamation%20%20No%20886\\_2015.pdf](http://www.investethiopia.gov.et/images/pdf/Industrial%20Parks%20Proclamation%20%20No%20886_2015.pdf).
- H24INFO (2018), « Automobile: le Chinois Citic Dicastal s'installe au Maroc », *H24Info.ma*, 26 juillet 2018, <https://www.h24info.ma/maroc/automobile-le-chinois-citic-dicastal-sinstalle-au-maroc/>.
- HAN Qiuyuan (2018), « Peilu "xin fazhan guan" de shijian tanxi » [Analyse de la pratique de la 'nouvelle vision du développement' de Perroux], *Mingri fengshang* [La mode de demain], n°3, p. 300.
- HARRISON Ann, LIN Yifu, et XU Colin, (2013), « Explaining Africa's (Dis)Advantage », *NBER Working Paper*, n° 18683, <https://www.nber.org/papers/w18683>.
- HAYEK Friedrich (1973), *Law, Legislation and Liberty: A New Statement of the Liberal Principles of Justice and Political Economy*, Abingdon, Routledge, 1973, (édition consultée, 2013),.
- HE Jia (2017a), « Jingwai jingmao hezuo qu: "Yidai yilu" shuangying pingtai » [Les zones de coopération économique et commerciale à l'étranger : des plates-formes gagnant-gagnant pour les nouvelles routes de la soie], *21 Shiji jingji baodao* [Le Rapporteur économique du 21<sup>e</sup> siècle], 20 février 2017, [http://epaper.21jingji.com/html/2017-02/20/content\\_56497.htm](http://epaper.21jingji.com/html/2017-02/20/content_56497.htm).
- HE Jia (2017b), « Jian zhi ziyuan youhua zhenghe 16 jia 'yidai yilu' jingwai hezuo qu jiemeng » [L'alliance de 16 ZCECE le long des nouvelles routes de la soie pour l'optimisation et l'intégration des ressources], *21 Shiji*

- jingji baodao* [Le Rapporteur économique du 21<sup>e</sup> siècle], 3 April 2017, [http://epaper.21jingji.com/html/2017-04/03/content\\_59482.htm](http://epaper.21jingji.com/html/2017-04/03/content_59482.htm).
- HE Jia (2017c), « Pojie ke chixu fazhan nanti – jingwai jingmao hezuo qu shangye moshi jidai chuangxin » [Résoudre le problème du développement durable – le modèle économique des ZCECE doit d'innover], *21 Shiji jingji baodao* [Le Rapporteur économique du 21<sup>e</sup> siècle], 18 décembre 2017, [http://epaper.21jingji.com/html/2017-12/18/content\\_76628.htm](http://epaper.21jingji.com/html/2017-12/18/content_76628.htm).
- HE Jia (2018), « 2017 Jingwai jingmao hezuo qu shengtai diaocha: Jieduan xing chengguo yi xian jidai tazhan ke chixu rongzi qudao » [Enquête écologique sur les zones de coopération économique et commerciale à l'étranger en 2017 : les résultats d'étape montrent que les canaux de financement durables doivent être accrus], *21 Shiji jingji baodao* [Le Rapporteur économique du 21<sup>e</sup> siècle], 22 janvier 2018, [http://epaper.21jingji.com/html/2018-01/22/content\\_79099.htm](http://epaper.21jingji.com/html/2018-01/22/content_79099.htm).
- HE Wenping (2017), « HeiJiao: Yige jiang 'ling ren jingtan' de Feizhou ban jingji tequ » [Pointe-Noire : une forme « étonnante » de ZES conçue par les Africains], *Zhongguo yu shijie* [La Chine et le monde], 2017(5), p. 60-61.
- HINSDALE Mason (2018), « Zimbabwe Signs \$8.2 Billion in Tourism Deals with Chinese Group », *Jing Travel*, 10 août 2018, <https://jingtravel.com/zimbabwe-signs-8-2-billion-in-tourism-deals-with-chinese-group/>.
- HOMOLLE Théophile (1884), « Les Romains à Délos », *Bulletin de correspondance hellénique*, volume 8, 1884, p. 75-158; <https://doi.org/10.3406/bch.1884.4101>.
- HU Yicheng (1995), « Qiantan Deng Xiaoping lilun jiejian nuojiang jingjixue chengguo » [Discussion sur la théorie de Deng Xiaoping basée sur réalisations des prix Nobel d'économie], *Huaihua shi zhuan xuebao* [Revue de l'École normale de Huaihua], 14(3), p. 28.
- JIN Guojun (2017), « Lin Yifu: Aisai yinwei hua jian touzi chenggong er gaibianle guoji yingxiang » [Lin Yifu : l'Éthiopie a amélioré son image internationale grâce au succès de Huajian], *Zhongguo gongye bao* [Journal de l'industrie en Chine], 25 avril 2017, [https://m.sohu.com/a/136395022\\_749353/?pvid=000115\\_3w\\_a#read](https://m.sohu.com/a/136395022_749353/?pvid=000115_3w_a#read).
- KRUGMAN Paul (1999), « Want Growth? Speak English THAT CERTAIN JE NE SAIS QUOI OF LES ANGLOPHONES » majuscules dans le titre], *Fortune*, 139(8), April 26, 1999, p. 57, [http://archive.fortune.com/magazines/fortune/fortune\\_archive/1999/04/26/258755/index.htm](http://archive.fortune.com/magazines/fortune/fortune_archive/1999/04/26/258755/index.htm).
- KEBE Ndeye Magatte (2018), « Maroc : BMCI débloque 13 millions d'euros pour le financement de l'usine du chinois Nanjing Xiezhong », *Finacial Afrik*, 3 July 2018, <https://www.finacialafrik.com/2018/07/03/maroc-bmci-debloque-13-millions-deuros-pour-le-financement-de-lusine-du-chinois-nanjing-xiezhong/>.
- KI-ZERBO Joseph (sous la direction de) (1992), *La natte des autres. Pour un développement endogène en Afrique*, Dakar/Paris, Codestria/Karthala.
- LI Chunding (2008), « Jingwai jingmao hezuo qu jianshe yu woguo qiye 'zouchuqu' » [The Establishment of ZCEC and China's « Going out Policy »], *Guoji jingji hezuo* [International Economic Cooperation], n° 7, p. 25-28.
- LI Shuqiao (2008), « Bashi niandai gaige kaifang de juece jizhi » [La prise de décision pour la réforme et l'ouverture dans les années 1980], *Yan Huang Chunqiu* [Chroniques des anciens], n° 4, p. 25-28.
- LIANG Li (2016), « Zhuanfang Guojia fagaiwei duiwai jingji yanjiu suo guoji hezuo shi zhuren Zhang Jianping: 'Yidai yilu' xiangmu rongzi xu yinru PPP moshi » [Entretien avec Zhang Jianping, directeur du Bureau de coopération internationale de l'Institut de recherche sur les économies étrangères de la Commission nationale de développement et de réforme : Le financement du projet des 'nouvelles routes de la soie' doit adopter le modèle de PPP], *21 Shiji jingji baodao* [Le Rapporteur économique du 21<sup>e</sup> siècle], 30 mai 2016, [http://epaper.21jingji.com/html/2016-05/30/content\\_40827.htm](http://epaper.21jingji.com/html/2016-05/30/content_40827.htm).
- LIN Jincheng et HU Shuiqing (2012), « Xin fazhan guan: Peilu dui fazhan guan yanjin de gongxian » [Nouvelle vision du développement : la contribution de Perroux à l'évolution de la vision du développement], *Beijing hangkong hangtian daxue xuebao (shehui kexue ban)* [Journal de l'Université d'aéronautique et d'astronautique de Pékin (SHS)], 25(3), p. 6-11.
- LIN Yifu (2014a), « Zhongguo de jueqi he Feizhou de jiegou zhuanxing: Sixiang yu jiyu » [L'essor de la Chine et la transformation structurelle de l'Afrique : idées et opportunités]; *Jingji ziliao yi cong* [Collection de traductions économiques], 2014(3), p. 1-8.
- LIN Yifu (2014b), « Zhongguo qiye weisheme yao zouxiang Feizhou? » [Pourquoi les entreprises chinoises vont-elles en Afrique ?], *Zhonggou touzi* [Investissements chinois], 2014(7), p. 36-43.

- LIN Yifu (2015a), « Feizhou guojia shi jianyan Zhongguo jingyan de zui hao difang » [Les pays africains sont le meilleur endroit où tester l'expérience chinoise], *Caijing jie* [Finances], 2015(2), p. 33-35.
- LIN Yifu (2015b), « Zhongguo weilai fazhan ji Zhongguo—Aisai'ebiya channeng hezuo » [Le développement futur de la Chine et la coopération productive Chine-Éthiopie], *Kaifa xing jinrong yanjiu* [Recherches sur la finance orientée développement], 2015(4), p. 5-6.
- LIN Yifu (2015c), « Zhongguo fangzhi "zou chuqu" Feizhou youwang cheng xuanze » [Le secteur textile chinois 'sort du territoire', un choix plein d'espoir pour l'Afrique], *Fangzhi fuzhuang zhoukan* [Textile et habillement], 2015(13), p. 7.
- LIN Yifu (2015d), « China's Rise and Structural Transformation in Africa: Ideas and Opportunities », in Célestin Monga and Justin Yifu Lin (ed.), *The Oxford Handbook of Africa and Economics: Volume 2: Policies and Practices*, Oxford, OUP, 2015, p. 815-827.
- LIN Yifu, FANG Cai et ZHOU Li (1996), *The China Miracle: Development Strategy and Economic Reform*, Hong Kong, Chinese University Press, La version chinoise (*Zhongguo de qiji: Fazhan zhanlue yu jingji*) a été publiée en 1995 par la même maison d'édition.
- LIN Yifu et VU Khong-Minh (2014), « The practice of industrial policy, Lessons for Africa: Co-ordination through an Asian lens », WIDER Working Paper, n° 156, <https://www.econstor.eu/bitstream/10419/107990/1/81069851X.pdf>.
- LIN Yifu et WANG Yan (2014), « China-Africa co-operation in structural transformation: Ideas, opportunities, and finances », *WIDER Working Paper*, n° 46, <https://www.wider.unu.edu/publication/china-africa-co-operation-structural-transformation>.
- MARSHALL [Maxie'er] Alfred (1964), *Jingji xue yuanli (shang, xia)* [Principes d'économie (volumes 1 et 2)], Beijing, Shangwu yinshuguan.
- MARSHALL Alfred (2013), *Principles of Economics*, London 1890, reprint by Palgrave Macmillan, (8<sup>th</sup> edition).
- MIAO Changhong (2004), « Maxie'er changye qu lilun de fuxing ji qi lilun yiyi » [La renaissance de la théorie des districts industriels de Marshall et son importance théorique], *Diyu yanjiu yu kaifa* [Recherches régionales et développement], 23(1), p. 1-6.
- MOFCOM [Ministry of Commerce] (2015), « Shangwu bu caizheng bu guanyu yinfa 'jingwai jingji maoyi hezuo qu kaohe banfa' de tongzhi » [Avis du ministère du Commerce et du ministère des Finances pour la diffusion des mesures d'évaluation des ZCECE], 14 août 2015, <http://www.mofcom.gov.cn/article/fgsjk/201710/20171002656084.shtml>.
- ODPIC [Office djiboutien de la Propriété industrielle et commerciale] (2014), « Avis d'Immatriculation et de Modification au registre du commerce et des sociétés (RCS) », <http://odpic.net/doc/publication/rcs/janvier2017/PUB-10-Janvier-PM.pdf>.
- ODPIC [Office djiboutien de la Propriété industrielle et commerciale] (2017), « Annulation de l'inscription de la cession des parts sociales », <http://odpic.net/doc/publication/rcs/mai2017/PUB-23-Mai-PM.pdf>.
- PAIRAULT Thierry (2016), « L'entreprise chinoise est en fait algérienne... », article de blog, 6 octobre 2016, <https://www.pairault.fr/sinaf/index.php/chine-algerie/919>.
- PAIRAULT Thierry (2017), « La Chine dans la mondialisation : l'insertion de la filière automobile chinoise en Algérie et au Maroc », *Revue Internationale des économistes de langue française*, 2(2), 2017, p. 133-150.
- PAIRAULT Thierry (2018b), « La China Merchants à Djibouti : de la route maritime à la route numérique de la soie », *Espace géographique et société marocaine*, n° 25-26, 2018, p. 59-79, <https://revues.imist.ma/index.php?journal=EGSM&page=article&op=view&path%5B%5D=14177&path%5B%5D=7847>.
- PAIRAULT Thierry (2018c), « Éthiopie : chaussures et parcs industriels », *ACE Document de travail*, 3 novembre 2018, [https://pairault.fr/sinaf/doc/pairault\\_et2.pdf](https://pairault.fr/sinaf/doc/pairault_et2.pdf).
- PAIRAULT Thierry (2019), « China in Africa: Phoenix nests versus Special Economic Zone », *C.C.J. Occasional Papers* n°7, décembre 2018 [2019], <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01968812/document>.
- PERROUX François (1955), « Note sur la notion de pôle de croissance », *Économie Appliquée*, Tome VIII, n° 1-2, p. 307-320.
- PERROUX François (1961), *L'économie du XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Presses Universitaires de France.
- PERROUX François (1970), « Note on the Concept of Growth Poles », in David L, McKee, Robert D, Dean, and William H, Leahy (eds), *Regional Economics: Theory and Practice*, New York, The Free Press, p. 93-104.

- PERROUX François (1971), « Note on the Concept of Growth Poles », reprint in Ian Livingstone (ed.), *Economic policy for development: selected readings*, Harmondsworth : Penguin Books, p. 278-289.
- PERROUX François (1981), *Pour une philosophie du nouveau développement*, Paris, Aubier Moutaigne – Presses de l'Unesco.
- PERROUX François (1983), *A New concept of development: basic tenets*, London, Croom Helm-UNESCO.
- PCC = Parti communiste chinois (2003) *Zhonggong zhongyang guanyu wanshan shehui zhuyi shichang jingji tizhi ruogan wenti de jue ding* [Décision du Comité central du PCC relative à l'amélioration du système économique de marché socialiste], 14 octobre 2003, <http://cpc.people.com.cn/GB/64162/64168/64569/65411/4429165.html>,
- PRÉSIDENTE [Présidence de la République de Djibouti] (2016), Décret N° 2016-279/PR/MB portant concession d'une parcelle de terrain au profit de TOUCHROAD INTERNATIONAL HOLDINGS GROUP, <http://www.presidence.dj/texte.php?ID=2016-27&ID2=2016-10-17&ID3=D%E9cret&ID4=20&ID5=2016-10-31&ID6=n>.
- SABIITI Daniel (2018), « Rwanda Calls For Bids To Develop Her Land In Djibouti », *KT Press*, 22 mai 2018, <https://ktpress.rw/2018/05/rwanda-calls-for-bids-to-develop-her-land-in-djibouti/>.
- SANUSI Lamido (2013), « Africa Must Get Real about Chinese Ties », *Financial Times*, 11 March 2013.
- SHERLOCK Ruth, Lama AL-ARIAN et Sandy WEI (2018), « Will Morocco's Chinese-Funded 'Tech City' Ever Break Ground? », *NPR*, 3 octobre 2018, <https://www.npr.org/2018/10/03/638297986/will-moroccos-chinese-funded-tech-city-ever-break-ground?t=1538809843102>.
- STIGLITZ Joseph, LIN Yifu, MONGA Célestin et Patel Ebrahim (2013), « Industrial Policy in the African Context », *World Bank Policy Research Working Paper* n° 6633, <http://documents.worldbank.org/curated/en/443841468002407129/pdf/WPS6633.pdf>.
- SUN Fulin et DONG Bangchun (2000), « Deng Xiaoping de jingji zengzhang ji lilun » [La théorie des pôles de croissance économique chez Deng Xiaoping], *Jundui zhenggong lilun yanjiu* [Recherches théoriques sur le travail politique dans l'armée], n° 6, p. 21-28.
- TANG Xiaoyang (2010), « Zhongguo zai feizhou de jingmao hezuoqu fazhan qian xi » [Étude du développement des zones de coopération économique chinoise en Afrique], *Xiya Feizhou* [Asie occidentale et Afrique], 2010, n° 11, p. 17-22.
- TAZIEFF Haroun (1982), préface au livre d'André Laudouze, *Djibouti, nation carrefour*, Paris, Karthala.
- TOUCHROAD [site hébergé sur la plate-forme du China Daily], « 'Zouchuqu' He Liehui xie 'dazhilu' tongda shijie » ['Sortir' He Liehui et 'TouchRoad' communiquent avec le monde], [http://www.chinadaily.com.cn/m/touchroadcn/2014-10/08/content\\_18706476\\_3.htm](http://www.chinadaily.com.cn/m/touchroadcn/2014-10/08/content_18706476_3.htm).
- TU Bingdao (1992), « Zhu chao yin feng » [Construire un nid pour accueillir le phénix], *Yuyan jianshe* [Construction des langues] (1992/10, p. 26).
- WALDINGER Roger (1994), « The making of an immigrant niche », *International Migration Review*, 28(1), p. 3-30.
- WANG Fengwu (1985), « Guanyu chengshi he quyu fazhan de ji zhong jingji lilun » [Diverses théories économiques relatives au développement régional et urbain], *Chengshi guihua yanjiu* [Recherches en urbanisme], n° 4, p. 35-44.
- WANG Jici (1989), « Zengzhang ji gainian, lilun ji zhanlue tanjiu » [Le concept de pôle de croissance, théorie et approche stratégique], *Jingji kexue* [Science économique], n° 3, p. 53-58.
- WANG Hongyi (2017), « Zhong Fei gong jian chanye yuan de xianzhuang, wenti he duice » [Bilan, problèmes et mesures pour les parcs industriels établis conjointement par la Chine et l'Afrique], in Zhang and Wang, 2017, p. 001-028.
- WANG Yanchun (2013), « Qiusuo zhe Lin Yifu » [Lin Yifu, le solutionnaire], *Caijing zazhi* [Revue financière], 16 juin 2013, <http://misc.caijing.com.cn/chargeFullNews.jsp?id=112912280&time=2013-06-16&cl=106>.
- XIA Xutian (2018), « Zhongguo jingwai jingmao hezuo qu gaosu fazhan yuanqu — kaifa qiye yingli moshi xu duoyuanhua » [Les ZCECE chinoises se développent rapidement – Le modèle de profit des opérateurs doit être diversifié], *21 Shiji jingji baodao* [Le Rapporteur économique du 21<sup>e</sup> siècle], 3 juillet 2018, [http://epaper.21jingji.com/html/2018-07/03/content\\_89299.htm](http://epaper.21jingji.com/html/2018-07/03/content_89299.htm).
- XIAO Chuanqing (2008), *Jiangling jituan guoji hua jingying zhanlue anli fenxi* [Étude de la stratégie d'internationalisation de Jiangling], mémoire de maîtrise de la Xinan jiaotong daxue [Université des communications du Sud-Ouest].

- XIN Ling (2017), « 2017 'yidai yilu' chuangxin anli zhengji huo xuan mingdan (2017 nian 12 yue fabu) » [Liste des innovations sélectionnées en 2017 liées aux nouvelles routes de la soie], *21 Shiji jingji baodao* [Le Rapporteur économique du 21<sup>e</sup> siècle], 18 décembre 2017, [http://epaper.21jingji.com/html/2017-12/18/content\\_76639.htm](http://epaper.21jingji.com/html/2017-12/18/content_76639.htm).
- XINHUA [Agence Chine nouvelle] (2008), « Jiangxi jihua touzi 38 yi yuan zai A'erjiliya jian jiangling jingmao hezuo qu » [La province du Jiangxi prévoit d'investir 3,8 milliards de yuans en Algérie pour construire une ZCECE], 4 mai 2008, [http://news.xinhuanet.com/newscenter/2008-05/04/content\\_8098057.htm](http://news.xinhuanet.com/newscenter/2008-05/04/content_8098057.htm).
- XU Yisheng et NIE Weizhu (2012), « Zhuanfang Lin Yifu: Qiusuo "xin guofu lun" » [Interview de Lin Yifu : à la recherche d'un nouveau « De la richesse des nations »], *Diyi caijing ribao* [Le quotidien économique et financier numéro 1], 24 septembre 2012, <https://www.yicai.com/news/2104255.html>.
- YE'ERKEN·Wuzhati, ZHANG Wei and LIU Zhigao, « Woguo zai 'yidai yilu' yanxian haiwai yuanqu jianshe moshi yanjiu » [Recherche sur le modèle de construction par la Chine de parcs outre-mer le long des nouvelles routes de la soie], *Zhongguo kexueyuan yuankan* [Actes de l'Académie chinoise des sciences], 2017, 32(4), p. 355-362.
- YU Jianqun (2012), *Lun zhongguo tese quyu jingji xin fazhan* [Sur les nouveaux développement d'une économie régionale à caractéristiques chinoises], thèse de doctorat d'histoire de la pensée économique soutenue à l'Université normale du Fujian le 19 mai 2012.
- ZHANG Shoushuai and LI Qiuyi (2017), « Duihua 'chengdu zao' zhang men ren | bieren shuo shi 'sihutong', Haite jituan que zuo chengle shangye diguo » [ ' Chengdu le peut' disent les uns, 'Impasse' disent les autres, le groupe haite est devenu un empire commercial !], *Chuanbao guancha* [L'Observateur du Sichuan], 17 février 2017, <https://m.sohu.com/n/481020258/>.
- ZHANG Hongming and WANG Hongyi (eds) (2017), *Feizhou fazhan baogao n°19 (2016-2017): Feizhou gongye hua yu zhongguo zai feizhou chanye yuanqu jianshe* [Rapport sur le développement de l'Afrique, n° 19 (2016-2017) : l'industrialisation de l'Afrique et l'établissement par la Chine de parcs industriels en Afrique], Beijing, Shehui kexue chubanshe.
- ZHANG Laure [ZHANG Ning] (2019), « Narcissistic Sinocentrism », entretien avec Olivier Postel-Vinay pour Cairn's Monthly Dossier #11 sur *The Torments of Contemporary Chinese Thought*, <https://mailchi.mp/cairn/dossier-11-contemporary-chinese-thought>.
- ZHAO Lei (2018), « Dazao 'yidai yilu' Feizhou 'yangban guo' » [Créer en Afrique un 'pays modèle' pour les 'nouvelles routes de la soie'], 26 juin 2018, <https://www.fmprc.gov.cn/zflt/chn/zxxx/t1571528.htm>
- ZHAO Maolin (1995), « Zengzhang ji lilun de fazhan ji jiejian yiyi » [Le développement de la théorie des pôles de croissance et l'importance de sa signification], *Hanzhong shifan xueyuan xuebao* [Revue de l'institut normal de Hanzhong], 13(2), p. 31-35.
- ZHENG Qingting (2017), *Cong Dongfang gongye yuan dao hua jian qingongye cheng Zhongguo minqi jiasu yongru aisai zhizaoye* [De la Zone industrielle orientale à la Cité de l'industrie légère Huajian, des entreprises privées chinoises sont entrées dans l'industrie manufacturière éthiopienne], *21 Shiji jingji baodao* [Le Rapporteur économique du 21<sup>e</sup> siècle], 15 mai 2017, [http://epaper.21jingji.com/html/2017-05/15/content\\_62172.htm](http://epaper.21jingji.com/html/2017-05/15/content_62172.htm).
- ZHIQIYE [Connaître les entreprises – une base de données en ligne d'entreprises chinoises] (2018), <http://www.zhiqiye.com/global/92E55C9792714384B1BEA0B17B0BA191.html>.